MGR D. GOSSELIN

Questions Actuelles

L'OEUVRE ESSENTIELLE.

LE CATECHISME AVANT TOUT.

Le Canada Français Apostolique.

LE PARLER CANADIEN FRANÇAIS.

AUTOUR DU LATIN.

PRIX : 30 SOUS

QUEBEC

1922

RB168,777

MGR D. GOSSELIN

Questions Actuelles

L'OEUVRE ESSENTIELLE.

LE CATECHISME AVANT TOUT.

Le Canada Français Apostolique.

LE PARLER CANADIEN FRANÇAIS.

AUTOUR DU LATIN.

PRIX : 30 SOUS

QUEBEC

1922

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/questionsactuell00goss

AVANT-PROPOS

Un simple coup d'oeil sur la table des matières témoigne, il me semble, en faveur du titre choisi. Actuelles, ces questions le sont sûrement, et ne cesseront jamais de l'être. Bien plus, leur importance objective est évidente autant que leur actualité.

C'est pourquoi, j'ai cru bon de réunir en brochure des écrits qui ont déjà paru dans certains quotidiens. Quelques oreilles se rappelleront peut-être avoir entendu ce premier coup de cloche, mais la plupart en ont probablement perdu le souvenir. En effet, l'impression d'un article de journal est vite effacée par les distractions humaines.

S'en étonner, serait puéril. Je n'en donnerai d'autre preuve que la parabole évangélique du "Semeur". Si tel est le sort habituel de la parole divine, à plus forte raison en est-il ainsi de causeries plutôt profanes.

D'ailleurs, il est des thèmes qu'il suffit de lire une fois; il en est d'autres qu'il faut relire et méditer. Or, l'article du journal, on ne l'a pas toujours sous la main, tandis que la brochure vit plus longuement et peut être consultée par les lecteurs de demain aussi bien que par ceux d'aujourd'hui.

Les premières pages des "Questions Actuelles" débutent naturellement par l'éloquent et judicieux commentaire que M. Henri Bourassa a bien voulu consacrer à ma thèse "le Catéchisme avant tout", en lui donnant une place d'honneur dans le "Devoir" dont il est le brillant directeur.

Chanoine D. GOSSELIN

Une Lettre de S. Em. le Cardinal Bégin

Archevêché de Québec,
29 juin 1921.

Monseigneur D. Gosselin, P.D.,
Québec.

Monseigneur,

Vous ne vous êtes pas contenté d'être, dans les différentes paroisses où vous avez exercé le ministère, un excellent catéchiste.

Vous avez voulu aider vos confrères en leur mettant entre les mains ce substantiel petit livre si bien intitulé le *Code catholique,* où se trouve clairement exposée la doctrine dogmatique et morale qu'il convient de faire entrer dans l'esprit de notre jeunesse.

Puis, maintenant, au fond de votre laborieuse solitude, revenant sur ce même sujet qui vous est cher à si juste titre, vous vous appliquez à faire ressortir, dans un bref commentaire des directions de Pie X, l'importance spéciale de l'enseignement catéchistique de tout degré, dont beaucoup de chrétiens, même au Canada, ne se soucient pas assez, ni pour eux-mêmes, ni pour leurs enfants.

Je vous félicite de votre dévouement à la cause sacrée de l'instruction religieuse et je souhaite que votre opuscule porte la conviction chez tous ceux qui ne comprennent qu'imparfaitement, ou qui même parfois semblent ignorer le rôle souverain de la religion dans l'éducation des âmes et dans l'existence des peuples.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes très dévoués sentiments.

† L. N. Card. BEGIN,
arch. de Québec.

L'OEUVRE ESSENTIELLE

IGNORANCE RELIGIEUSE — ENSEIGNEMENT DU CATECHISME

Mgr David Gosselin, chanoine de Québec, ancien curé de Charlesbourg, a bien voulu confier au "Devoir" la publication d'un substantiel travail sur l'enseignement du catéchisme. Les exigences du journal quotidien nous obligent à fractionner cette étude en quatre tranches. Mais la nature même du travail et sa solide contexture exigent qu'il soit relu tout d'un trait, lorsque la publication en sera complète. Il se recommande tout particulièrement à l'attention des chefs de maisons d'enseignement, des éducateurs, des prêtres, des pères de famille, des instituteurs, de tous ceux, en un mot, qui ont charge d'âmes, qui ont pour mission de communiquer à autrui la lumière de la vérité.

A cette étude, le vénérable auteur apporte et sa haute compétence et sa longue expérience.. Il parle avec la triple autorité du catéchiste, du théologien et du publiciste, éclairé par de fortes études et par un contact intime et prolongé avec toutes les classes de notre société. En règle avec le public, il l'est également avec ses supérieurs ecclésiastiques. Son travail, hautement approuvé par S. E. le Cardinal-archevêque de Québec, n'est, pour ainsi dire, qu'un fidèle et lumineux commentaire des directions pontificales appliquées aux conditions particulières de notre pays.

Avec Pie X et Benoît XV, il signale dans l'ignorance religieuse la cause principale des maux de notre temps, du désarroi d'idées et de moeurs qui se manifeste partout, en politique, en "affaires", dans la vie sociale et individuelle. Cette ignorance religieuse, notre correspondant de Paris, M. Denais, en marquait récemment les effets désastreux, en France. Elle n'est guère moindre ici; et qui pis est, à l'encontre de ce qui existe en France, elle est relativement plus générale dans ce qu'on est convenu d'appeler les classes intellectuelles et dirigeantes. Par contraste avec la multiplicité des pratiques de dévotion et la routine des habitudes religieuses, elle offre même quelque chose d'étrange et de répugnant.

A première vue, on serait tenté de dire que les Canadiens (et généralement les catholiques d'Amérique) sont plus chrétiens de corps que d'esprit.

L'origine de cette dégradation intellectuelle et morale, Mgr Gosselin la trouve avec raison dans l'insuffisance de l'enseignement religieux. Et si l'ignorance est relativement plus grande en haut qu'en bas, c'est tout bonnement que cette insuffisance est encore plus marquée dans le haut enseignement qu'à l'école primaire, où elle est déjà en pleine baisse, depuis vingt ans.

Ces pénibles vérités, notre vénérable collaborateur les expose avec moins de crudité que nous. C'est notre tâche ingrate, mais nécessaire, de mettre les points sur les i.

* * *

Dans sa bienveillante indulgence, Mgr Gosselin évite d'aller au fond de toutes les causes qui ont amené cette décadence de l'enseignement dogmatique à l'église et à l'école; il se borne à en signaler une, la principale, probablement: le manque de loisirs des prêtres surchargés d'autres fonctions; avec raison, il s'attache surtout à préconiser le remède: une réorganisation générale de l'enseignement religieux, depuis la préparation des tout petits à la première communion jusqu'à la préparation des professionnels à leur rôle de chefs sociaux. Aux catéchistes de l'enfance il offre en modèle l'expérience d'un curé de campagne qui a fait de l'enseignement du catéchisme la principale de ses fonctions. Aux éducateurs de la jeunesse il suggère la tenue d'un congrès où cette question primordiale ferait l'objet d'une étude sérieuse, suivie d'utiles sanctions.

L'objet de cette réforme et son importance vitale, on les trouve lumineusement condensés dans ces paroles de Pie X, citées par Mgr Gosselin: "La fonction du catéchiste consiste à com-"menter une vérité concernant la foi et les moeurs chrétiennes "et à la mettre en lumière sous tous ses aspects. *Comme, en "outre,* le redressement de la vie doit être le but de l'enseigne-"ment, *le catéchiste doit établir un parallèle entre les préceptes "de vie que Dieu a donnés et* la manière dont les hommes vivent "réellement; *il faut ensuite se servir d'exemples opportuns et "sagement choisis, soit dans les Saintes Ecritures, soit dans l'His-"toire ecclésiastique, soit dans la vie de saints personnages, per-"suader les auditeurs et leur montrer du doigt, pour ainsi dire,* "de quelle façon ils doivent ordonner leur conduite; *il faut enfin "terminer par des exhortations qui portent les assistants à conce-"voir l'horreur des vices, à s'en détourner et à pratiquer la vertu."*

Aussi, le saint pape ajoute-t-il avec raison que "catéchiser "est plus important, plus difficile, plus délicat que prêcher. La

" meilleure preuve, c'est que les catéchistes de marque sont plus " rares que les prédicateurs agréables ". Et d'ailleurs: " Il est " beaucoup plus facile de trouver un orateur qui parle avec abon- " dance et splendeur qu'un catéchiste dont l'enseignement soit " louable en tous points."

Ainsi compris et pratiqué, donné et reçu, l'enseignement du catéchisme comporte non seulement la brève communication à l'enfance des principales vérités dogmatiques et morales, la sèche lettre de la loi, mais l'esprit vivifiant, l'économie même de la science divine, la règle de toute vie individuelle et sociale, de toute activité intellectuelle, la clef de toute science spéculative et expérimentale. Aussi Mgr Gosselin pose-t-il en principe que "l'ensei- " gnement du catéchisme doit être au premier plan ou, du moins, " sur un pied de parfaite égalité avec les matières profanes, dans " nos écoles de toute catégorie, dans nos couvents et nos collèges"; et aussi dans les écoles supérieures et les universités, où il faut de toute nécessité enseigner aux étudiants à mettre "leurs futurs " devoirs professionnels en concordance avec les principes catholi- " ques."

En est-il ainsi, à l'heure actuelle? Hélas! il faut bien l'avouer, nous sommes loin de là, très loin; et, à moins d'une vigoureuse réaction, nous arriverons bientôt à l'élimination de tout enseignement religieux efficace.

Nous nous indignons, à bon droit, des efforts systématiques, poursuivis en France et ailleurs, pour déchristianiser la société par l'école sans Dieu, sans foi et sans morale; nous dénonçons avec raison le matérialisme de l'école américaine et anglo-canadienne. Mais, entre temps, nous tendons au même résultat par l'absurde surcharge des programmes d'étude, qui entraîne forcément l'élimination graduelle de l'enseignement religieux et de la formation des consciences et des volontés. Le catéchisme tient une place de plus en plus mince dans l'enseignement; il ne compte que comme matière fort secondaire dans les examens inférieurs et pour rien du tout dans les concours supérieurs qui donnent accès à la pratique des professions lucratives. Les jeunes générations s'habituent ainsi à croire que la religion est moins importante que la chimie, l'algèbre ou le code civil, qu'elle relève exclusivement de la conscience individuelle et ne gouverne que les actes de la vie privée... dans la mesure compatible avec les exigences de l'intérêt, du confort, de l'ambition ou de la vanité. En somme, sauf la différence des formules dogmatiques, de moins en moins comprises, et des pratiques cultuelles, de plus en plus mécaniques ou sentimentales, notre vie religieuse — et partant notre vie politique et sociale — tend à s'assimiler complètement

avec celle des protestants. N'est-ce pas, du reste, l'idéal d'un nombre croissant de catholiques, aux Etats-Unis surtout?

DOGME ET MORALE — RESTAURATION DE LA FAMILLE

Dans un récent commentaire sur la désertion des chaires et des églises protestantes, un journal anglais de Montréal recommandait naïvement aux ministres des multiples sectes qui se débattent dans l'impuissance religieuse de cesser de prêcher le dogme à des auditeurs qui ont cessé d'y croire et de s'efforcer de regagner leur confiance en leur prodiguant des "services" et des conseils de vertu (1). *Cette religion utilitaire et empirique est bien dans la logique du protestantisme. Son inévitable aboutissement est l'anarchie, dans les idées, dans les moeurs et dans la vie sociale. Si nous nous laissons entraîner dans cette voie, nous ferons le plongeon plus tôt et plus creux que les Anglo-protestants, mieux préservés que nous par leur bonne foi relative, leur faible logique et le peu d'intensité de leurs préoccupations morales.*

Un auteur contemporain, — qui,à travers de lourdes malpropretés entrecoupées de répugnantes effusions religieuses, a réussi à attraper par-ci par-là quelques accents de vérité — Paul Bourget, a dit cette parole très juste, aussi vraie des peuples que des individus: "il faut vivre comme on pense, sinon, tôt ou tard, on finit par penser comme on a vécu".

En masse, comme peuple, nous vivons machinalement et nous pensons peu, point, ou mal. Et surtout, nous nous préoccupons fort peu de mettre notre vie sociale d'accord avec les principes qui sont censés former la base de nos croyances. Il est temps d'y mettre bon ordre, sinon nous aboutirons tôt ou tard à des résultats analogues (sinon pires) à ceux dont l'irréligion enseignée menace la France.

C'est contre ce danger que Mgr Gosselin veut nous prémunir par la restauration d'un solide enseignement dogmatique, seul fondement véritable de toute morale individuelle et sociale. Ses appels et sa démonstration s'adressent particulièrement aux autorités ecclésiastiques de qui relève "la formation religieuse des enfants". Notre commentaire et nos observations s'adressent, naturellement, aux laïques: ils ont leur part, leur large part à accomplir, dans cette oeuvre de rénovation. Du reste, Pie X — on le verra dans la conclusion du travail de Mgr Gosselin — les y convie en toutes lettres.

A certains égards, j'ose dire que les laïques ont, dans la formation morale de l'enfance, une obligation plus stricte et un

---

(1) **Gazette du 20 juillet: Vacant pulpits.**

intérêt plus immédiat que ceux des prêtres. Pères de famille et citoyens, ils sont comptables à Dieu de l'âme de leurs enfants, à la société de la valeur efficiente *des générations nouvelles, de leur force d'action morale, intellectuelle et physique. Réduits la plupart, par les conditions sociales actuelles, à confier leurs enfants aux écoles — et, par le monopole professionnel, rigoureusement forcés de les livrer aux universités, s'ils se croient tenus d'en faire des "messieurs" — ils ont assurément l'obligation, et partant le droit, d'exiger que, dans ces écoles et à l'université, leurs enfants reçoivent,* avant tout, *une saine éducation morale, un enseignement religieux solide et complet. Cela importe beaucoup plus, même pour le succès temporel de l'enfant, que la multiplicité des matières enseignées, la fantasmagorie des examens encyclopédiques et la solennelle duperie des diplômes, des brevets, des licences, des bonnets de docteur — bonnets d'âne, pour un bon nombre — qui confèrent à quelques hommes de valeur le titre professionnel et à beaucoup d'imbéciles et de fripouilles le privilège de dépouiller leur prochain de ses biens, de ses membres ou de sa santé, conformément aux règles de l'ordre ou de la faculté.*

*D'autre part, les parents ont l'obligation plus stricte encore "d'inculquer à leurs enfants les premières notions de la foi, mais "sous la direction de l'Eglise". Ils ont le devoir de former leur caractère, de fortifier leur tempérament, de gouverner d'abord, puis d'orienter leur conduite selon les données de la foi et de la morale. Ce devoir de première formation chrétienne, d'*entraînement *moral par les habitudes de vie prises dès le premier âge, combien de parents s'en préoccupent, aujourd'hui, au Canada?*

Un jour, il y a quelque vingt ans, au début de l'année scolaire, le R. P. Louis Lalande répondait, dans la chaire du Gésu, aux plaintes formulées dès ce temps-là contre l'éducation des collèges. "Vous nous reprochez, disait-il en substance, de ne pas former des caractères. Le caractère, ne l'oubliez pas, se fait d'abord dans la famille. Contre l'éducation de famille, l'éducation des collèges ne peut rien ou peu de chose. Vous fournissez du plâtre, et vous demandez qu'on vous rende des statues de marbre." *Cette comparaison m'est restée gravée dans l'esprit: elle est aussi juste que pittoresque.*

Depuis vingt-cinq ans, l'éducation dans les familles a baissé effroyablement. On enseigne encore aux enfants à prier, voire à prier abondamment; les Chinois ou les Japonais, plus avancés *et plus* pratiques, *font faire cela par des mannequins, des "moulins à prières", que les bonzes font* prier *plus ou moins longtemps, selon la somme versée. Mais le véritable amour de Dieu et des hommes, l'horreur du mensonge et du vol, l'esprit de sacrifice, la contrainte volontaire, l'obéissance prompte et véritable, le res-*

pect de l'autorité, combien de parents songent aujourd'hui à faire pénétrer dans l'âme de leurs enfants, par la parole et par l'exemple, ces notions fondamentales de la religion, ces grandes directives de la vie morale, de la discipline intérieure, de l'ordre social ? ....Nous souhaitons, certes, que les voeux de notre vénérable collaborateur se réalisent; que, fortifiés et encouragés par la parole des autorités de l'Eglise, nos éducateurs s'appliquent à restaurer dans l'école, dans toutes les écoles, l'enseignement du catéchisme et de la saine philosophie, et à le fortifier, selon le conseil de Pie X, par une intelligente application des leçons de l'histoire; mais nous osons exprimer l'espoir qu'avant tout l'on se préoccupe de rétablir dans les familles canadiennes les notions fondamentales et les pratiques essentielles de l'éducation chrétienne. ....Telle est, à notre humble avis, l'oeuvre sociale par excellence, la plus importante, la plus urgente, j'oserais presque dire la seule essentielle. C'est du moins celle dont toutes les autres ont besoin. La famille est la cellule vitale des sociétés.. Les nations dont les familles sont saines et bien ordonnées sont assurées du salut.. Celles dont les familles sont avariées sont perdues.. On aura beau multiplier les chaires d'enseignement, les oeuvres de bienfaisance, les pratiques de dévotion, les remèdes économiques, si on laisse désorganiser la famille, on ne gagnera rien.

Henri BOURASSA.

LE CATECHISME AVANT TOUT

PRELIMINAIRES

J'avais d'abord choisi un autre titre, mais je lui ai substitué celui-ci. Je veux venger cet incomparable petit livre dont le nom seul fait sourire les imbéciles. Evidemment, ils ne l'ont jamais feuilleté que d'une main distraite. Aussi, ils ignorent qu'il est la quintessence du christianisme, le flambeau sans lequel les hommes marchent dans les ténèbres et passent comme un troupeau les yeux presque toujours fixés à terre. Ils ignorent que, si le Dante n'avait connu, cultivé et possédé à fond cette petite somme théologique, il ne serait pas l'auteur du chef-d'oeuvre qui l'a immortalisé, et qui a nom la *Divine Comédie*. "L'édifice de ce poème, en effet, est assis sur les fondements de la religion", comme le proclament les paroles suivantes de Benoît XV :

"De fait, la *Divine Comédie* — divine, le mot est très juste — n'a pour but, en définitive, même en ses éléments de fiction et d'imagination et dans les réminiscences profanes qu'elle renferme en de nombreux passages, que d'exalter la justice et la providence de Dieu, qui régit le monde dans le temps et dans l'éternité, qui distribue aux individus et aux sociétés récompenses ou châtiments suivant leurs mérites. Aussi ce poème chante-t-il magnifiquement, et en parfaite conformité avec les dogmes de la foi catholique, l'auguste Trinité du Dieu un, la Rédemption du genre humain par le Verbe de Dieu Incarné, l'immense et généreuse bonté de la Vierge Marie, Mère de Dieu et Reine du ciel, la béatitude céleste des élus, anges et hommes, et, en un saisissant contraste, les supplices des impies dans les abîmes ; enfin, entre le paradis et l'enfer, la demeure des âmes qui, une fois consommé leur temps d'expiation,

voient le ciel s'ouvrir devant elles. Et l'on constate, à travers tout le poème, que le sens le plus averti préside à l'exposé de ces dogmes et des autres dogmes catholiques" (1).

PRINCIPES

La science qu'il communique éclipse toutes les autres, est même en quelque manière la seule vraiment digne de ce nom.

Elle s'adapte merveilleusement à tous les cerveaux, dans la mesure que comportent l'âge, le savoir et le quotidien de la vie. Sa nécessité est évidente, puisque "l'homme est créé pour connaître, aimer, servir Dieu, et pour être heureux avec lui dans le ciel pendant l'éternité".

C'est pourquoi Benoît XV a écrit: "Nous affirmons qu'une grande partie de ceux qui sont condamnés aux supplices éternels subissent toujours ce malheur à cause de leur ignorance des mystères de la foi, qu'ils doivent nécessairement connaître pour être comptés parmi les élus" (2).

Le prêtre est le dispensateur officiel de cette science, dont la mère est, pour son enfant, la première initiatrice. Personne, en effet, ne possède à pareil degré cette "pédagogie enfantine" qui lui permet d'être mieux comprise même qu'un professeur de théologie.

Les choses étant ainsi, le catéchisme doit être au premier plan ou, du moins, sur un pied de parfaite égalité avec les matières profanes, dans nos écoles de toute catégorie, dans nos couvents et nos collèges.

TEXTE DU CATECHISME

C'est à l'école qu'il doit être mis sur le métier, appris et ressassé jusqu'à ce qu'il soit imprimé dans les cerveaux en caractères presque ineffaçables. Pour faciliter ce travail de bûcheron, peu poétique, il faut l'avouer, un pédagogue avisé mettra en lumière par la décomposition des mots, par des exemples et des comparaisons familières, une terminologie essentiellement et nécessairement théologique. Apprendre et retenir un texte incompris n'est l'apanage que des perroquets.

---

(1) Encyclique **In praeclara summorum.**
(2) Instit. XXVI, 18.

D'ailleurs, la lettre pure et simple du catéchisme n'est qu'une écorce, qu'il faut broyer pour dégager et mettre à nu la vérité qu'elle recèle. Sans doute, ce *baccalauréat ès lettres,* si je puis m'exprimer ainsi, s'impose rigoureusement; mais sa valeur n'est que conditionnelle. Un texte incompris, une fois effacé, il ne reste plus qu'une page blanche. On peut l'assimiler à un enfant riche de noisettes, mais malheureusement dépourvu d'un bon casse-noisette. Les amandes, il ne les craquera jamais que par coeur et en désir, ce qui est une maigre jouissance.

Ce minimum, autrefois l'idéal, ne peut plus l'être, sauf dans les cas de force majeure. Prétendre le contraire, serait s'illusionner.

COMMENTAIRE DU TEXTE

Le commentaire littéral doit donc marcher du même pas que le texte appris par coeur, être invariablement redit dans les mêmes termes, afin de ne pas dépister l'enfant, et s'amplifier à mesure qu'il croît en âge. L'estimer quantité presque négligeable équivaudrait à l'élimination du seul facteur capable de capter l'attention, d'intéresser et de meubler les jeunes cerveaux.

"Si ce labeur manque, a dit Pie X, les fondements font défaut, et ceux qui édifient la maison travaillent en vain" (3).

Les catéchistes professionnels le savent, ne cessent d'en faire l'expérience, et sont unanimes à proclamer qu'il en est bien ainsi.

C'est la thèse de Pie X, énoncée en d'autres termes: "En un mot, a-t-il écrit, la fonction du catéchiste consiste à commenter une vérité concernant la foi et les moeurs chrétiennes et à la mettre en lumière sous tous ses aspects.

"Comme, en outre, le redressement de la vie doit être le but de l'enseignement, le catéchiste doit établir un parallèle entre les préceptes de vie que Dieu a donnés et la manière dont les hommes vivent réellement; il faut ensuite se servir d'exemples opportuns et sagement choisis, soit dans les Saintes Ecritures, soit dans l'Histoire ecclésiastique, soit dans la vie des saints personnages, persuader les auditeurs et leur montrer du doigt pour ainsi dire

---

(3) **Encyclique Acerbo nimis.**

de quelle façon ils doivent ordonner leur conduite; il faut enfin terminer par des exhortations qui portent les assistants à concevoir l'horreur des vices, à s'en détourner et à pratiquer la vertu."

Puis il ajoute: "Nous savons, à la vérité, que la charge de transmetre ainsi la doctrine chrétienne déplaît à beaucoup, car elle n'est appréciée qu'à une faible valeur et semble peut-être peu susceptible de conquérir la faveur populaire. Nous pensons cependant qu'une telle appréciation dénote des esprits qui se laissent conduire par la légèreté plutôt que par la vérité.

"Trop souvent, les discours les plus ornés, qui sont écoutés avec applaudissements, ont pour seul résultat de chatouiller les oreilles et n'émeuvent aucunement les coeurs" (4).

PREPARATION PREALABLE

Cette citation me dispense d'insister — ce qui serait doublement humiliant — sur la préparation que requiert l'enseignement religieux. En effet, la méthode préconisée par Pie X la présuppose, sous peine de rester lettre morte.

Catéchiser, tous les esprits sérieux s'en rendent compte, est plus important, plus difficile, plus délicat que prêcher. La meilleure preuve, c'est que les catéchistes de marque sont plus rares que les prédicateurs agréables. Cependant, par un illogisme dont les hommes sont trop souvent coutumiers, le sermon est beaucoup plus soigneusement préparé que le catéchisme. Le renom d'un catéchiste populaire, il est vrai, ne vole pas de bouche en bouche comme celui d'un prédicateur en vogue, franchit rarement la frontière paroissiale. Mais les jugements de Dieu ne sont pas ceux des hommes. C'est une vérité qu'il importe de ne pas oublier. D'ailleurs, Pie X l'a formellement déclaré, l'homélie, bien qu'elle soit indispensable, ne saurait suppléer le catéchisme.

Improviser, au sens strict du mot, c'est — sur une question quelconque — parler à l'improviste, c'est-à-dire sans préparation aucune. Or, personne n'ignore ce que valent pratiquement même les improvisations les plus heureuses. Un catéchiste, pas plus qu'un professeur de théologie, n'a donc le droit d'improviser sa causerie ou son cours. Cette présomption est presqu'un acte cri-

---

(4) Encyclique **Acerbo nimis.**

minel, parce qu'elle est de nature à compromettre l'avenir spirituel des enfants, à fausser leur conscience, et qu'elle est en soi un mépris indirect. Ils ne tardent pas à deviner l'état d'âme de celui qui leur parle, se désintéressent à leur tour, entendent sans écouter, et ne songent qu'à la fin de leur supplice.

Conséquence : ces journées catéchistiques, ennuyeuses comme un dimanche protestant, laissent une impression de profond dégoût pour la doctrine chrétienne, dont on guérit difficilement.

LE POUVOIR DIRECT DE L'EGLISE SUR LA FORMATION RELIGIEUSE

Le catéchisme, on ne saurait trop le répéter, doit être, pour le moins, sur un pied d'égalité avec les autres matières scolaires ou collégiales. Ministre responsable de l'instruction religieuse, le curé, en particulier, a le devoir, et par là même le droit incontestable de la réglementer et de s'assurer que le principal article du programme scolaire n'est pas lettre morte.

L'Eglise catholique, dont il est le délégué officiel, est mère, elle aussi, puisqu'elle enfante les âmes à la vie surnaturelle par le baptême. Par conséquent, elle est chargée de l'éducation religieuse des enfants. Tout enfant baptisé a donc deux mères : une mère naturelle et une mère surnaturelle.

L'Eglise a un pouvoir direct sur la formation religieuse des enfants, qui sont ses enfants. Ce droit, elle le tient de Jésus-Christ seul, et aucune puissance humaine ne peut le méconnaître ou le violer sans injustice.

Cependant les parents chrétiens ont aussi le droit et le devoir d'inculquer à leurs enfants les premières notions de la foi, mais sous la direction de l'Eglise.

Pour être complet, je rappellerai que l'Eglise a même un pouvoir indirect sur la formation naturelle des baptisés.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Le mode d'organisation — fût-il le meilleur en soi — peut difficilement être uniformisé. Il dépend évidemment des circonstances locales. Ce qui est possible dans une paroisse peut ne l'être pas

dans une autre paroisse. Il y a lieu aussi de distinguer entre paroisses rurales et paroisses urbaines. En pareil cas, le curé, après avoir pesé le pour et le contre, est — après l'évêque sans doute, — le juge le plus compétent. Ce qui importe surtout, c'est que l'enseignement religieux soit organisé. Si, toutefois, l'expérience démontre que le mode choisi présente des inconvénients, il reste toujours l'alternative de l'amender. Le meilleur mode, je ne saurais donc l'indiquer. La réponse la plus *ad rem* que je puisse faire est peut-être l'exposé du mode mis en pratique — depuis plusieurs années — par un curé dont je ne suis pas autorisé à divulguer le nom.

Dans les écoles et le couvent de sa paroisse, l'enseignement du texte du catéchisme est organisé de telle façon que les enfants — ceux du moins qui ne sont pas des fruits secs — savent parfaitement la lettre à l'âge de dix ans. Alors, les candidats à la Communion solennelle subissent un examen sur le mot à mot du catéchisme tout entier. Ceux qui obtiennent au moins la note "assez bien", correspondant à quatre points sur six, sont admis au catéchisme préparatoire. Quant aux autres, ils sont remis à l'année suivante.

Le catéchisme préparatoire à la Communion solennelle dure de septembre à mai, c'est-à-dire sept mois distribués comme suit: six mois de préparation éloïgnée, et un mois de préparation prochaine. La préparation éloignée comprend une séance hebdomadaire de deux heures. La préparation prochaine comprend deux séances quotidiennes de deux heures chacune. Ce cours annuel, bien entendu, roule exclusivement sur le commentaire du texte. Après un second examen, les candidats admis font leur Communion solennelle et reçoivent leur diplôme.

Le catéchisme de persévérance qui suit la Communion solennelle, obligatoire pour tous ceux qui continuent de fréquenter la classe, comprend une séance mensuelle de deux heures; et les absents sont tenus de fournir au curé un certificat de justification.

Il se propose même, lorsque la chose sera possible, de consacrer deux ans à la préparation de la Communion solennelle, ou de doubler le nombre des séances de catéchisme pendant l'année préparatoire actuellement en vigueur. Cet idéal est sûrement désirable si, toutefois, il n'est pas toujours réalisable.

Je puis ajouter que les parents ne lui marchandent pas leur concours, et que son organisation de l'enseignement religieux lui donne pleine satisfaction.

Je dois également dire à sa louange qu'il tient au monopole de la fonction de catéchiste, et qu'il ne la cède que pour des raisons graves.

De cette façon, l'avenir spirituel de son peuple est assuré autant qu'il est humainement possible.

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS NOS COLLEGES

Sur le point énoncé par ce sous-titre, je serai bref, pour plusieurs raisons aisées à deviner. Pour en disserter pertinemment, il me faudrait naturellement être au fait de l'organisation actuelle de l'enseignement religieux dans les collèges. Or, je l'ignore totalement. Tout ce que je sais, c'est que le Séminaire de Québec, en 1864 ou 1865, réforma son mode d'enseignement. La nouvelle modalité fut-elle suffisamment discutée et mûrie? Je ne puis savoir ce qui est le secret des dieux; mais j'ai souvenance que l'un de mes anciens professeurs ne la complimentait guère. Cependant, elle était un premier pas vers un idéal qu'on n'a pas dû perdre de vue, dont on s'est de fait, notablement approché, et que l'on souhaite de réaliser plus complètement encore en temps opportun.

Au reste, les principes que j'ai émis plus haut, à propos de l'enseignement religieux, s'imposent dans nos collèges aussi bien que dans nos écoles et nos couvents. Nos collégiens, encore plus que les simples primaires, doivent grandir en science divine autant qu'en sciences profanes. Sinon, les conséquences d'une formation religieuse trop embryonnaire seront logiquement lamentables à tous les points de vue. Un simple coup d'oeil sur notre histoire contemporaine le démontre amplement. L'ignorance religieuse est la cause principale des faits auxquels je fais allusion.

D'ailleurs, je puis simplifier mon thème en rappelant le programme d'enseignement religieux vécu — depuis seize ans — au collège "Stanislas" de Paris.

Or, les collèges classiques se ressemblent tous plus ou moins, poursuivent le même objectif: former une élite non seulement

intellectuelle mais dont la mentalité soit catholique avant tout et par-dessus tout. Ce programme pourrait donc aisément — *mutatis mutandis* — être adopté par nos collèges.

UN CONGRES DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Puisqu'il en est ainsi, pourquoi les prêtres-éducateurs de nos collèges ne tiendraient-ils pas un congrès de l'enseignement religieux? Les congrès sont partout à l'ordre du jour. La liste en est déjà longue. Il y en a eu d'indésirables, je crois; mais, sauf de rares exceptions, ils avaient tous leur raison d'être, et n'ont pas été un temps perdu. L'enseignement religieux est le seul qui attende encore son congrès. Pourtant, abstraction faite des congrès eucharistiques, aucun ne peut lui contester un droit de priorité et de primauté.

Quelle somme de bien résulterait d'un pareil congrès, au cours duquel ces professeurs pourraient passer au crible les méthodes présentes, discuter à fond cette question vitale, vérifier si l'on n'est pas en retard sur l'heure actuelle, échanger franchement et amicalement leurs vues !

Ce congrès, tenu sous la présidence honoraire du Saint-Esprit, bien entendu, aurait des résultats peut-être étonnants, et serait un nouveau titre à la reconnaissance que l'Eglise et la patrie doivent à ces prêtres-éducateurs.

Ces prêtres pourraient peut-être se préoccuper en même temps de l'enseignement religieux universitaire, préparer un programme pratique et praticable, qu'ils soumettraient ensuite à qui de droit.

Loin d'être un intrus, ce haut enseignement religieux serait le couronnement naturel de celui en faveur duquel je plaide en ce moment. Il s'impose pour les raisons que je viens d'alléguer, et que, tout à l'heure, je spécifierai davantage.

Enseigner aux universitaires leurs futurs devoirs professionnels, en concordance avec les principes catholiques, un professeur chargé de cours ne peut se dérober à cette obligation personnelle, à moins d'incompétence.

Mais, à ces universitaires, il faut en outre une science religieuse qui protège leur foi contre les pontifes de la science maté-

rialiste, contre le culte des idoles et les sophismes qui cachent presque toujours une parcelle de vérité (5).

Donc, guerre à l'ignorance religieuse sur tous les terrains: à l'école, au couvent, au collège et à l'université! Tel est le mot d'ordre qui doit circuler dans tous les milieux catholiques.

IGNORANCE RELIGIEUSE

L'ignorance religieuse contemporaine est indéniable et presque générale malheureusement. Je n'en veux d'autre preuve que les paroles suivantes de Pie X. On l'a dit bien des fois: Rome est le meilleur observatoire pour connaître ce qui se passe dans le monde entier.

"Pour Nous, Vénérables Frères, sans nier les autres causes, Nous sommes porté à souscrire au jugement de ceux qui voient dans l'igonrance des choses divines les causes de l'affaiblissement actuel et de la débilité des âmes d'où suivent les maux les plus graves. Cela s'accorde pleinement avec ce que Dieu lui-même a dit par le prophète Osée: *Et la science de Dieu n'est plus sur la terre. Le blasphème, le mensonge, l'homicide, le vol, l'adultère ont débordé et le sang a touché le sang. C'est pourquoi la terre pleurera et tout homme qui l'habite sera débilité* (6).

"Et en vérité à notre époque c'est une plainte commune et trop légitime, hélas! que parmi le peuple chrétien nombre d'hommes ignorent profondément les vérités nécessaires au salut. Quand Nous disons le peuple chrétien, Nous ne parlons pas seulement du peuple ou des hommes de classe inférieure qui trop souvent trouvent quelque excuse à leur ignorance dans ce fait que, obéissant à des maîtres durs, ils peuvent à peine donner leurs soins à eux-mêmes et à leurs affaires: Nous visons aussi et surtout ceux qui ne manquent point d'intelligence et de culture, qui sont largement pourvus d'érudition profane, et qui, néanmoins, en ce qui concerne la religion, vivent une existence on ne peut plus téméraire et imprudente.

---

(5) Pour être juste, disons qu'il se donne aux universitaires des instructions et des cours réguliers qui sont des éléments, au moins partiels, d'apologétique. Les ouvrages de Mgr L.-A. Paquet pourraient aussi être mis à contribution dans ces cours universitaires.

(6) Os., IV, 88.

"S'il en est ainsi, Vénérables Frères, pourquoi s'étonner, je vous le demande, que la corruption des moeurs et la dépravation soient si grandes et croissent de jour en jour, je ne dis pas parmi les nations barbares, mais chez les peuples mêmes qui portent le nom chrétien? C'est avec raison que l'apôtre saint Paul, écrivant aux Ephésiens, disait: *Que la fornication et toute impureté, et l'avarice ne soient pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints, ni l'infamie, ni les sots discours* (7). Mais il a placé à la base de cette sainteté et de cette pudeur, qui modèrent les passions, la science des choses divines. *C'est pourquoi, frères, faites en sorte de marcher avec précaution, non point comme des insensés, mais comme des sages.. C'est pourquoi ne devenez pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu"* (8).

On notera sans doute l'alinéa où il est dit que l'ignorance religieuse n'est pas seulement le fait du peuple, mais aussi de ceux qui ne manquent point d'intelligence et de culture.

C'est précisément le point qu'il me faut maintenant démontrer pour compléter ma thèse.

LES INTELLECTUELS

Pour être bien compris, je préviens le lecteur que le qualificatif "intellectuel" est pris ici dans le sens le plus large et non pas limité aux professionnels et aux érudits.

L'ignorance religieuse, il est aisé de la constater dans les milieux les plus divers, pour peu qu'on sache regarder et écouter. Preuve: les faits racontés par un catéchiste distingué, du clergé de Paris, M. l'abbé Duplessy, et qu'on serait tenté de prendre pour des boutades.

"Un journaliste, dit-il, parle des indulgences plénières de 300 jours; un autre attribue l'Oraison dominicale à saint Dominique; un troisième relate que le Pape entre dans Saint-Pierre coiffé de la *sedia gestatoria,* qui n'est qu'une chaise à porteurs.

"Un député se plaint de voir un projet de loi continuellement renvoyé de Ponce à Pilate.

---

(7) **Eph.** v, 3 s.
(8) **Eph.** v. 15 ss.

"Un ministre, oubliant les trompettes de Jéricho, demande si on a décoré le fameux trompette Jéricho."

Des boutades! ces traits qui seraient amusants s'ils n'étaient si tristes, je le voudrais bien. Malheureusement, je puis en citer qui ne sont pas similaires mais analogues, et qui ne sont pas importés au Canada de France ou d'ailleurs.

Ainsi, lors de mon passage à Lourdes, en 1910, on m'a raconté qu'un de nos professionnels, arrivé à la Grotte par un train matinal, courut à la basilique, entendit deux messes consécutives, communia à chacune de ces messes et repartit enchanté. La promesse faite à sa femme en la quittant, de faire à Lourdes une double communion, était acquittée.

On m'a cité le nom d'un autre professionnel qui, lui aussi, "bina", dans une église de sa ville natale, par pure dévotion, sans l'avoir promis. J'ai connu un ancien journaliste, plus ferré en droit constitutionnel qu'en catéchisme, puisqu'il s'emmêla — un jour néfaste — au point de confondre l'Annonciation avec l'Immaculée Conception.

Nous n'avons pas d'intellectuels, j'en suis persuadé, qui ne sache que Ponce-Pilate est le nom d'un seul et même homme, qui fut gouverneur de la Judée; mais nous en avons peut-être qui croient qu'un Parlement a le droit de légiférer même sur les empêchements de mariage, ou qui distinguent entre péché mortel et faute grave.

Si l'on remariait toutes les veuves de notre province, bon nombre d'elles s'étonneraient probablement de ne pas recevoir la bénédiction nuptiale, comme lors de leur premier mariage.

Ces faits, je l'admets, sont à peine un commencement de preuve. On peut, de plus, rétorquer que toute conclusion du particulier au général est un péché contre la logique. Aussi, je n'ai garde de l'oublier. On a parfaitement le droit de réclamer une preuve supplémentaire, qui mette en évidence un mal qu'on signale. C'est pourquoi, il me faut poursuivre une démonstration plutôt désagréable, mais nécessaire.

Cette preuve supplémentaire, il suffit de se remémorer notre histoire contemporaine pour la mettre au point. Comme rien n'est plus démonstratif et plus brutal que les faits, je me contenterai

donc d'en aligner un certain nombre, dans le pêle-mêle où ils se présenteront à mon esprit, et sans les commenter.

QUELQUES FAITS

Les audaces scandaleuses affichées au cours de certaines contestations d'élections politiques, dont les acteurs étaient presque tous des catholiques pratiquants.

L'accueil fait, en 1896, à la direction épiscopale donnée sur les écoles confessionnelles et à la direction du Pape pendant la dernière guerre.

L'attitude d'un bon nombre de politiciens sur la question scolaire du Keewatin.

Le courant laïcisateur, habilement lancé et dirigé, qui menace en certains milieux de saboter nos institutions catholiques.

La baisse générale de la conscience professionnelle, commerciale et industrielle.

L'hostilité de groupes catholiques à nos premières associations ouvrières organisées suivant les prescriptions pontificales.

La naissance de la loge maçonnique l'*Emancipation* et les révélations faites à la suite de certains incidents.

Les menaces de schisme proférées à l'occasion du choix de sites d'église.

La décadence vertigineuse des moeurs, en tout ordre de choses, depuis une trentaine d'années.

La récente Instruction du Saint-Office à propos de la *Y. M. C. A.*, qui n'a provoqué aucune démission catholique.

La demande par un professionnel de "l'historique baptistaire du père et de la mère des deux chiens danois" qu'il avait achetés.

Les modes païennes, dont les chrétiennes sont esclaves au même degré que les filles de la rue, malgré les rappels à l'ordre du Souverain Pontife lui-même.

La profession, chez un certain nombre, d'un libre examen, mitigé aujourd'hui, et peut-être radical demain.

En un mot, nous subissons inconsciemment l'influence d'un certain américanisme dont la dernière étape est l'indifférence religieuse.

Ce collier de perles, qu'il me serait facile d'allonger, démontre surabondamment, je crois, l'existence du mal qui ruine notre santé morale. Il est d'autant plus redoutable que nos intellectuels, en général, en sont plus gravement atteints que le menu peuple. Sur ce point, plusieurs ne diffèrent guère des intellectuels de n'importe quel pays, bien qu'ils s'en différencient dans la pratique des devoirs religieux.

LES RESPONSABILITES

Quoi qu'il en soit, je me hâte d'ajouter que la plupart de nos intellectuels—non pas tous—pourraient "plaider non coupables", s'ils étaient mis en accusation. L'organisation forcément imparfaite de l'enseignement religieux à l'époque où ils grandissaient; sa nécessité moins urgente et moins évidente qu'aujourd'hui; l'instruction populaire plus rudimentaire et moins généralisée; le texte du catéchisme imparfaitement appris et saupoudré de brèves explications, autrefois l'idéal; la désertion de l'école immédiatement après la première communion; des circonstances indépendantes de leur volonté les excusent, en partie du moins. Ces victimes, en tout cas, me semblent plus à plaindre que coupables, et risquer à leur adresse un mot amer — mérité même — ne remédierait à rien.

Il me répugne également de mettre en cause les titulaires — de tout grade — de l'enseignement religieux. Certes! ils ont pu se croire au point; s'illusionner sur ce qui était réalisable ou irréalisable; suivre une coutume traditionnelle qui aurait dû être modernisée. Cette mentalité, l'axiome *humanum est errare,* vrai hier, aujourd'hui et demain, l'explique suffisamment pour ne pas nous étonner et encore moins nous scandaliser. Si coupables il y avait, dans l'espèce, ils le seraient infiniment moins que les auteurs de la barricade *démolie* qu'un souffle bienfaisant de Pie X a fait crouler, et qui interdisait aux enfants, jusqu'à l'âge de dix ans, l'accès à la Sainte Table.

Pour éviter une appréciation erronée ou injuste, il est toujours prudent de juger le passé avec indulgence, de ne pas oublier les circonstances difficiles au milieu desquelles manoeuvrait notre ancien clergé. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, les vieilles paroisses, desservies en général par un seul prêtre, étaient presque autant de

petits diocèses, du moins par leur territoire. Je puis, en connaissance de cause, citer le Cap-Santé, dont j'ai été le curé près de treize ans. Il fut un temps où cette paroisse embrassait presque la moitié du comté de Portneuf. Naturellement, les curés de cette époque devaient courir au plus pressé.

Les prêtres-éducateurs n'étaient pas dans une situation plus enviable, car le personnel limité de nos collèges les forçait de cumuler plusieurs fonctions. On conçoit que, dans de pareilles conditions, il était difficile de soigner l'instruction religieuse.

Cette thèse, je l'ai déjà énoncée dans mes *Figures d'hier et d'aujourd'hui,* parce que je la crois juste et impartiale. Les historiens seuls ont le droit de juger sévèrement le passé. Or, ces pages ne sont pas de l'histoire proprement dite.

Quoi qu'il en soit, le passé est irréparable. Mais sachons maintenant envisager l'avenir, nous rendre compte que les temps sont changés et que l'heure de la renaissance a sonné. Ce qui était impossible ne l'est plus. Ce qui était excusable ne le serait plus. Prêtons l'oreille aux avertissements des esprits clairvoyants, unanimes à signaler l'ignorance religieuse comme le péril de notre avenir. Il ne suffit pas d'être un peuple pratiquant, d'avoir la "foi du charbonnier", il faut que cette foi soit de plus en plus éclairée et raisonnée.

Je ne puis mieux terminer ces réflexions qu'en mettant sous les yeux du lecteur les directions de Pie X sur l'enseignement religieux, en 1905. Elles n'ont rien perdu de leur actualité, et il n'est permis à aucun catholique de les méconnaître ou de les ignorer.

"Voulant donc, Vénérables Frères, satisfaire à ce très grave devoir de l'apostolat suprême, et faire régner partout, en une matière si importante, une même et pareille façon d'agir, Nous établissons, de Notre autorité suprême et pour tous les diocèses, les prescriptions suivantes, qui devront être étroitement exécutées et observées.

"1. Tous les curés et généralement tous ceux qui ont charge d'âmes feront le catéchisme tous les jours de dimanches et de fêtes de l'année, sans en excepter un seul, pendant une heure entière, aux enfants des deux sexes, sur les choses que chacun doit croire et faire pour se sauver.

"2. Ils devront aussi, par une retraite continue de plusieurs jours, les préparer, à des époques fixes de l'année, à la réception des sacrements de Pénitence et de Confirmation.

"3. De même et avec un soin tout à fait spécial, tous les jours de Carême, et, s'il le faut, après les fêtes de Pâques, ils prépareront les jeunes gens et les jeunes filles, pour qu'ils fassent saintement leur Première Communion.

"4. Dans toutes les paroisses, on établira canoniquement une association de la doctrine chrétienne où les curés trouveront, là surtout où le nombre des prêtres est faible, des auxiliaires laïques qui s'adonneront à ce ministère, tant par zèle pour la gloire de Dieu que pour gagner les indulgences attachées par le Souverain Pontife à cet acte de charité.

"5. Dans les grandes villes, surtout en celles où il y a des universités, lycées, collèges, on établira des cours de religion pour instruire des dogmes et de la morale chrétienne la jeunesse qui fréquente les écoles publiques où il n'est pas fait mention de la religion.

"6. Mais comme, surtout de notre temps, l'âge mûr n'a pas moins besoin d'instruction que l'enfance, tous les curés et tous ceux qui ont charge d'âmes, outre l'homélie sur l'Evangile qui doit être donnée tous les jours de fête à la messe paroissiale, à l'heure la plus opportune pour que le peuple y vienne — en dehors de l'heure du catéchisme des enfants — feront, en un langage facile à comprendre, le catéchisme aux fidèles. Ils se serviront pour cela du "Catéchisme du Concile de Trente", de manière à traiter en quatre ou cinq ans, le symbole, les sacrements, le décalogue, la prière et les commandements de l'Eglise.

"Nous établissons et ordonnons ces choses, Vénérables Frères, en vertu de Notre autorité apostolique. Vous devrez faire en sorte, pour votre part, chacun dans votre diocèse, que ces prescriptions soient exécutées intégralement et sans retard. Vous devrez veiller et prendre garde, dans la mesure de votre autorité, à ce que Nos ordres ne tombent pas dans l'oubli, ou, ce qui revient au même, ne soient obéis qu'avec négligence et relâchement. Pour éviter réellement ce défaut, vous devrez user des recommandations les plus assidues et les plus instantes afin que les curés n'abordent pas

le catéchisme sans préparation, mais au contraire s'y préparent à l'avance avec soin, afin qu'ils ne prononcent pas seulement les paroles de la sagesse humaine, mais que, *dans la simplicité du coeur et la sincérité de Dieu* (9), ils suivent l'exemple du Christ qui, bien qu'il mît au jour des choses *cachées depuis le commencement du monde* (10), *parlait cependant toujours aux foules en paraboles* (11). Nous savons que la même conduite fut tenue par les apôtres, instruits par le Seigneur. C'est d'eux que Grégoire le Grand disait: *Ils ont le plus grand soin de prêcher les choses simples aux peuples simples, les choses compréhensibles et non point les choses élevées et ardues* (12). Or, en ce qui concerne la religion, presque tous les hommes, dans les temps actuels, peuvent être classés parmi les simples.

"Nous ne voulons pas que certains, en raison même de ce goût qu'il faut avoir pour la simplicité, se persuadent que ce genre d'enseignement n'exige ni labeur ni méditation. Au contraire, il en demande plus que tout autre. Il est beaucoup plus facile de trouver un orateur qui parle avec abondance et splendeur, qu'un catéchiste dont l'enseignement soit louable en tout point. Donc, de quelque facilité pour la pensée et l'élocution que l'on ait été doué par la nature, qu'on retienne bien ceci: que jamais l'on ne parlera aux enfants ou au peuple de la doctrine chrétienne, de façon à produire du fruit dans les âmes, si ce n'est après s'être préparé et exercé par une sérieuse méditation. Ils se trompent ceux qui, se fiant à l'ignorance et à l'infériorité intellectuelle des foules, prétendent pouvoir, en ces matières, agir avec négligence. Au contraire, plus les auditeurs sont novices, plus il faut de zèle et de soin pour accommoder les vérités les plus sublimes, déjà si élevées au-dessus des intelligences ordinaires, à la compréhension plus faible des ignorants qui, tout autant que les sages, ont besoin de les connaître pour arriver à l'éternelle béatitude.

"Enfin, Vénérables Frères, qu'il Nous soit permis de terminer cette Lettre en vous adressant la parole de Moïse: *Si quelqu'un*

---

(9) **II Cor.** 1, 12.
(10) **Matth.** XIII, 35.
(11) **Ib.** 34.
(12) **Moral.** I XVII cap. XXVI.

est du Seigneur, qu'il se joigne à moi (13). Remarquez, nous vous en prions et vous en supplions, quels désastres résultent pour les âmes de la seule ignorance des choses divines. Beaucoup de choses utiles et parfaitement louables ont peut-être été instituées, dans le diocèse de chacun de vous, pour le bien du troupeau qui vous est confié. Veuillez cependant, par-dessus toutes choses, consacrer tout ce que vous pourrez de vos efforts, de votre zèle, de vos soins et de vos instances assidus à ce que la connaissance de la doctrine chrétienne pénètre et imprègne complètement les esprits... *Chacun,* Nous Nous servons des paroles de l'apôtre Pierre, *a reçu la grâce pour l'administrer à autrui, comme les bons dispensateurs de la grâce de Dieu aux formes diverses"* (14).

Si ces prescriptions étaient partout mises en pratique, le niveau général de l'instruction religieuse monterait rapidement. Sans l'observance des principes énoncés par Pie X, on ne fera que piétiner sur place. Ces directions, je puis ainsi les résumer:

Catéchiser régulièrement; se préparer très soigneusement; accomplir sa tâche avec allégresse; se mettre à la portée de l'auditoire, et l'intéresser coûte que coûte. Un programme spécial n'est pas absolument indispensable, mais pourquoi la science divine n'aurait-elle pas le même privilège que les sciences profanes dans nos couvents, académies et collèges?

UN PROGRAMME D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

J'ai souligné au cours de ces pages l'enseignement religieux du collège "Stanislas", de Paris. Il est organisé de telle façon qu'un élève, au sortir de son cours classique, a parcouru l'ensemble de la doctrine chrétienne, de l'Histoire de l'Eglise, connaît passablement les Livres Saints, l'organisme de l'Eglise, et peut répondre pertinemment à une foule d'objections contre la religion.

Le personnel étudiant est divisé en trois catégories: 1o de la Huitième à la Sixième inclusivement; 2e de la Cinquième à la Troisième inclusivement; 3o de la Seconde à la Philosophie senior inclusivement.

---

(13) **Exod., XXXII, 26.**
(14) **I Petr IV, 10.**

Les deux premiers groupes ont deux heures de classes par semaine, et le dernier est un peu moins favorisé.

Cet enseignement est confié à deux prêtres dont il est l'unique fonction. Cette spécialisation nous semble être une garantie de compétence.

De plus, le travail des élèves est contrôlé par des devoirs, des compositions, des notes hebdomadaires, et stimulé par des prix.

Sauf quelques modifications, comme je l'ai écrit ailleurs, ce programme pourrait avantageusement être adopté par nos collèges classiques.

BOSSUET

Tout le monde sait que Bossuet a eu l'honneur d'être le précepteur du Dauphin. Sa haute compétence, personne ne l'a jamais contestée. Cependant, si l'on relit son programme, on remarquera que l'enseignement religieux n'est pas traité comme une quantité négligeable. Le Dauphin, s'il fût monté sur le trône, eût-il été un roi très chrétien ? Dieu seul le sait. La science religieuse, sans doute, ne supprime point les conséquences du péché originel, mais elle est du moins une planche de salut pour les naufragés de la vie.

Non seulement Bossuet réservait une place d'honneur à la religion, mais ce précepteur, en classe ou ailleurs, n'oubliait jamais qu'il était prêtre. Ainsi, le nom de Dieu est fréquemment sur ses lèvres. Il rappelle sans cesse à son royal élève la distance incommensurable entre les rois de la terre et le Roi du ciel qui gouverne les empires. Je pourrais multiplier les citations. Ce génie transcendant eût été incapable de causer sur n'importe quelle science profane, sans rappeler que le nom de Dieu est écrit sur toutes les oeuvres de la création, que lui seul est éternel et infini. Son Discours sur l'Histoire universelle démontre l'incomparable professeur d'histoire qu'il eût été. En littérature également, il n'eût pas manqué de signaler à ses élèves pourquoi les classiques païens, si parfaits de forme, sont si vides, si pauvres d'idées, combien est bornée la raison humaine privée des lumières de la foi. Quel beau commentaire n'eût-il pas fait sur le "De sènectute" de Cicéron !

En un mot, un professeur ecclésiastique doit rester prêtre dans l'enseignement de n'importe quelle branche du savoir humain. Il n'a pas le droit de l'oublier, pas plus que les parents qui, au foyer familial, sont les représentants de Dieu; pas plus que les instituteurs qui sont les délégués des parents. Autrement, professeurs ecclésiastiques, laïques et parents ne façonneront que des "statues de plâtre" que le moindre choc pulvérisera.

Le Canada Français Apostolique

LA FIN DE L'EGLISE SUPPOSE UN CLERGE

L'Eglise a été fondée par Jésus-Christ pour permettre aux hommes de "participer aux fruits de la Rédemption".

Sa fin suppose donc nécessairement un clergé chargé de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacrements. Sans cet organisme la fondation divine eût fait faillite dès le début, n'aurait pas eu de lendemain... Les faits le démontrent amplement.

LE PREMIER CLERGE

Aussi le premier acte du fondateur de l'Eglise fut précisément le choix et la formation d'un clergé. Il invita douze Apôtres, qui, sur le champ, quittèrent tout pour répondre à l'appel du Maître. Il fut, seul, le directeur et le professeur de ce premier Collège apostolique, vécut en contact intime avec ses vieux élèves, les préparant patiemment à l'apostolat par ses leçons et ses exemples. Puis, après les avoir ordonnés et leur avoir délégué — ainsi qu'à leurs successeurs — la plénitude de ses pouvoirs, il leur donna juridiction sur le monde entier en leur disant: "Allez, enseignez toutes les nations."

LE RECRUTEMENT SACERDOTAL ACTUEL

Sauf certaines modalités purement contingentes, le recrutement sacerdotal est substantiellement le même au vingtième siècle. Sans doute Notre-Seigneur ne désigne plus personnellement et nommément les prédestinés, mais il les suscite, les pousse — sans violenter leur liberté — jusqu'aux pieds de leur évêque. Alors celui-ci, renseigné par qui de droit sur leur valeur morale et intellectuelle, les accepte ou les récuse.

CONCORDANCE DES VOCATIONS ET DES BESOINS DE L'EGLISE

Douter que les germes de vocation déposés dans le coeur des enfants soient en concordance avec les besoins de l'Eglise serait accuser la sagesse de la Providence de Dieu. S'il y a disette parfois, pénurie trop souvent, insuffisance presque toujours, du point de vue idéal du moins, les hommes seuls en sont responsables. En souligner et commenter les multiples causes n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé. Qu'il me suffise de signaler le fait que, volontairement ou involontairement, nombre de vocations s'évanouissent à peine entrevues, du moins "in confuso".

PREUVES QU'IL Y A PERTE DE VOCATIONS

Deux preuves entre autres: la marge entre les débutants et les finissants du cours classique, la "turba magna" qui envahit les Collèges de vocations tardives.

CAUSES ORDINAIRES

Causez un instant avec ces futurs ouvriers de la dixième et de la onzième heure, le premier chapitre de leur biographie est presque identique: bourse trop légère qu'aucun Mécène n'a songé à suppléer; fascination d'un monde entrevu à travers un prisme trompeur; crise de l'adolescence; mollesse de caractère et on peut le présumer, longueur des étapes à parcourir; manque d'énergie active; atmosphère familiale insuffisamment chrétienne pour faire germer, pousser et mûrir une vocation en herbe, éveillée souvent par la vue d'un simple capot d'écolier bien porté, par une ordination dans l'église paroissiale, par un séminariste devenu prêtre et chantant sa première messe au milieu de ceux qui l'ont vu grandir.

ROLE ET BESOIN D'UN CONSEILLER SPIRITUEL

Telles sont les causes, non pas uniques, mais fréquentes des vocations chancelantes d'abord, puis compromises ensuite à des degrés divers. C'est à ces heures périlleuses qu'un conseiller spirituel expérimenté, dont les yeux sont toujours ouverts, sentinelle vigilante, donne hardiment le coup de barre qui préviendra un

naufrage menaçant et complet. Si le principal intéressé est téméraire au point de ne pas solliciter l'aumône d'un conseil, il le lui donnera spontanément. Le représentant de Dieu auprès des hommes, curé ou prêtre-éducateur, est l'ange gardien naturel de ces adolescents inexpérimentés que guettent les illusions et les séductions. De plus, ne sait-il pas, mieux que tout autre, le capital que représente à tous les points de vue une vocation perdue ou tardive ! D'ailleurs, abstraction faite de ce motif, le commandement de l'amour de Dieu et du prochain ne lui permet point de rester neutre.

LE POURCENTAGE DES VOCATIONS

Grâce à Dieu, le Canada français n'a à déplorer ni disette ni pénurie de vocations. On peut même dire sans exagération que le total annuel lui fait grandement honneur. Ainsi, je pourrais citer un Séminaire, fondé en 1873, qui compte actuellement quarante-cinq étudiants en théologie.

Mais, le coefficient des vocations ne pourrait-il pas être plus élevé ? on peut le présumer sans présomption, en supposant une culture plus intensifiée et plus universalisée. Ainsi, étant donné la mentalité religieuse de nos paroisses, le nombre de nos séminaires tous surpeuplés, le chiffre de la population, la situation privilégiée du clergé, le pourcentage des vocations n'a pas encore atteint son maximum. Un simple coup d'oeil sur la carte paroissiale le démontre suffisamment. Telle paroisse sacerdotale, si je puis ainsi parler, est la voisine immédiate d'une autre qui ne l'est guère. Pour préciser davantage, une paroisse de sept cents âmes à peine s'enorgueillit de compter vingt moissonneurs spirituels à l'oeuvre, tandis qu'un bon nombre d'autres plus populeuses ne peuvent en citer que trois ou quatre. Sans doute, le Saint-Esprit souffle où il veut, mais ce parallèle, sur lequel je ne veux pas insister, est un problème intéressant, facile à résoudre, et qu'il est bon de méditer.

L'AGRANDISSEMENT DE NOS COLLEGES

Cette culture intensifiée et universalisée, dont je viens de causer en passant, nécessite, bien entendu, l'agrandissement des collèges déjà incapables d'admettre tous ceux qui viennent frapper à leur

porte, et hâtera la fondation de nouvelles maisons d'éducation. Autrement, on court le risque de paralyser le mouvement des vocations. Ainsi, le Séminaire de Québec a suffi jusqu'à présent à la capitale du Canada français, mais si la création du diocèse de Beauce est indéfiniment ajournée, l'heure approche où il lui faudra un "alter ego" dans le nouveau Québec-Ouest. Ce désideratum, je crois, a été émis il y a quelques mois, et s'il devient un fait accompli les deux maisons regorgent également d'élèves, en supposant même qu'on ne réussisse pas à faire baisser le taux de la mortalité infantile. L'arrêt de la marche ascendante des naissances est encore, je l'espère, un péril très éloigné.

L'OBJECTIF DES PARENTS ET DU CURE

Le recrutement sacerdotal doit donc être l'objectif des parents vraiment chrétiens et ,en particulier, de tout curé qui aime l'Eglise. L'indifférence en pareille matière serait presque une trahison. Les causes secondes sont tenues, en tout ordre de choses, de collaborer à la réalisation du plan de la Providence, mais leur concours ne peut aboutir qu'à la condition de mettre en pratique la recommandation de Notre-Seigneur à ses disciples. Traversant un jour la Galilée, il leur dit:

"La moisson est abondante, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers à sa moisson."

En toutes choses, c'est par la prière qu'il faut commencer et finir, sous peine de perdre son temps.

UN SOUVENIR D'ANTAN

Les anciens se rappellent sans doute une jolie image de saint Isidore, laboureur, avec, au bas, les paroles de Notre-Seigneur, que je viens de citer, répandue copieusement dans le diocèse de Québec il y a plus de cinquante ans. Ce geste fut provoqué par l'évêque de Burlington sollicitant des prêtres pour les Franco-Américains de son diocèse. Dans l'impuissance de mobiliser la légion réclamée, et de la faire sortir de terre en frappant du pied, l'Archevêque de Québec songea au Maître de la moisson. C'est pourquoi il demanda les prières de ses diocésains pour obtenir de lui les ouvriers qui lui manquaient.

J'ai connu un curé qui, le premier dimanche de chaque mois, ne descendait jamais de chaire sans réciter, avec ses paroissiens, un "ave" pour la multiplication des vocations religieuses des deux sexes. Cette prière d'un curé avec ses paroissiens, ou même d'une simple famille agenouillée au pied de la croix, est toute-puissante, car Notre-Seigneur a dit: "Quand plusieurs seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux."

SURABONDANCE DES VOCATIONS

Surabondantes, les vocations sacerdotales le sont-elles actuellement? Evidemment, non. Il serait presque miraculeux qu'elles le fussent, malgré leur marche ascendante depuis cent cinquante ans. De 1758 à 1766 il n'y a pas eu une seule ordination. De 1766 à 1775, 36 en tout; de 1775 à 1800: 102, soit quatre annuellement. C'est surtout depuis l'année 1800 que la marée montante des vocations s'est accélérée. Ainsi, depuis cinquante ans, le clergé du diocèse de Québec a plus que doublé, puisqu'il compte actuellement 668 prêtres. Ces chiffres mettent en pleine lumière le mouvement des vocations de 1800 à 1921, et permettent de présager l'avenir religieux du Canada français.

PREUVES QU'ELLE FAIT ENCORE DEFAUT

En tout cas, la surabondance des vocations lui manque encore. Il est trop aisé de le démontrer, étant donné le fait que depuis vingt-cinq ans il est entré dans une ère nouvelle, qui réclame un clergé de plus en plus nombreux.

Ainsi, il faudrait doubler le personnel des prêtres consacrés aux oeuvres sociales, de Jeunesse et de la Bonne Presse, qui ne s'imposaient pas autrefois comme aujourd'hui; doubler le clergé paroissial dont l'ancien régime a été modernisé et remplacé par un autre plus en harmonie avec les directions de l'Eglise et les exigences de l'époque actuelle; doubler le personnel enseignant de nos Séminaires, afin de le soustraire au surmenage et à la nécessité d'être à la fois professeur et étudiant en théologie, c'est-à-dire de n'être guère, malgré sa bonne volonté, ni l'un ni l'autre; puis, en sus, alimenter la douzaine d'Ordres religieux qui collaborent cor-

dialement aux mêmes oeuvres que le clergé séculier. Je passe sous silence d'autres cadres qu'il faudrait remplir ou compléter. Mais ceux que je viens de mentionner prouvent suffisamment mon allégation. D'ailleurs, il est nécessaire que tout prêtre ait le loisir de meubler son cerveau et de sanctifier son âme, car un clergé instruit n'importe pas moins qu'un clergé pieux.

L'HEURE DE CETTE SURABONDANCE

Quand cette surabondance sera-t-elle un fait accompli ? C'est le secret de Dieu évidemment. Mais sans prétendre vaticiner, ne peut-on pas conjecturer que dans un demi-siècle le clergé canadien français aura triplé au moins, si notre peuple reste fidèle à ses traditions. Puisse-t-il en être ainsi, malgré certaines défaillances qui apparaissent çà et là ! Un demi-siècle dans la vie d'un peuple n'est guère plus que le "dies hesterna" d'un simple mortel.

Ce jour-là, le Canada français commencera une période de vie apostolique intense. S'il n'a cessé de prêter lorsqu'il était plutôt pauvre, quelle ne sera pas sa puissance d'expansion une fois riche de prêtres. Alors, après avoir complété l'effectif du clergé paroissial, du personnel enseignant et des oeuvres sociales, il expédiera des contingents aux diocèses et aux collèges de l'Ouest qui en solliciteront, aux Franco-Américains si leur clergé national est encore insuffisant, aux missions d'Afrique et de l'Extrême-Orient. Le Saint-Siège pourra puiser à pleines mains dans ce trésor sacerdotal inépuisable, parce que de nouvelles recrues l'alimenteront sans cesse.

PERSPECTIVE QUI N'EST PAS UN REVE

Cette perspective, quoiqu'on en pense, n'est ni un rêve ni un échafaudage fantaisiste de châteaux en Espagne. Ceux qui croient à sa réalisation sont des tempéraments plus positifs qu'enthousiastes, nullement des illuminés. Qui vivra verra !

CONDITION DE CETTE SURABONDANCE

Cette surabondance escomptée par le Canada français, Dieu lui en fera-t-il don ? Sans doute, s'il reste fidèle à ses traditions, puisqu'elle est convoitée, non pour favoriser ce que l'on pourrait

appeler un impérialisme spirituel, mais uniquement pour peupler le ciel, pour être, dans l'Amérique du Nord, une Nouvelle-France, émule de celle qui, malgré quelques impertinences, est restée la fille aînée de l'Eglise.

SIGNES D'ESPERANCE

Le bilan annuel des ordinations dans chaque diocèse, sa mentalité apostolique, sa prédestination, que ressent, au moins confusément, l'âme populaire, sont autant de signes sensibles, infaillibles même de sa vocation. Si la France est la fille aînée de l'Eglise, la Nouvelle-France est la fille authentique d'une mère chargée de répandre la vérité, et qui a reçu pour cette mission "les deux bras avec lesquels elle remue le monde: sa langue et l'esprit de prosélytisme qui fait l'essence de son caractère".

Je puis bien, sans témérité, invoquer à l'appui d'une thèse qui n'est pas exclusivement mienne, la fondation en cours du Séminaire des Missions Etrangères de Montréal. Si Rome patronne ce facsimile du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, le sollicite instamment depuis quelques années, c'est probablement sa conviction que le Canada français sera une pépinière inépuisable de missionnaires pour l'Extrême-Orient, pour la Chine en particulier, qui compte près d'un demi-milliard de païens. C'est, j'oserai dire, lui assigner une place d'honneur parmi les pays apostoliques, et la marque d'une confiance qui ne sera pas trompée. Le Saint-Siège, parfaitement au courant de ce qui se passe dans l'univers catholique, connait l'histoire religieuse du Canada français.

NOTRE HISTOIRE RELIGIEUSE

Il sait qu'il est le fondateur de l'Eglise de l'Ouest canadien, si pleine de promesses pour l'avenir, comptant déjà six diocèses dont l'un a pour titulaire un prélat originaire de ce pays. Il n'ignore pas non plus la légion des Pères Blancs canadiens-français au service des nègres de l'Afrique, que le noviciat des Franciscaines de Québec, fondé il y a seulement vingt-neuf ans, a déjà fourni aux missions des centaines de canadiennes-françaises, et, en résumé, que le Canada franças est peuplé de Congrégations d'hommes et de femmes auxquelles les vocations ne manquent jamais.

LE CANADA FRANÇAIS EST UN INSTRUMENT DU CIEL

Cette prédestination du Canada français, que tout à l'heure j'ai mentionnée en passant, est pour beaucoup d'esprits presque l'équivalent d'un dogme. C'est la conclusion à laquelle ils aboutissent forcément s'ils étudient le fait de sa survivance et de la place qu'il s'est taillée au milieu des groupes hostiles qui l'enserrent. Il n'est, dans leur opinion, qu'un instrument du ciel. Apostolique depuis qu'il est né, sa destinée se lit dans ce fait. Il semble que sa mission est son unique raison d'être. Sans doute, il reste libre de collaborer, mais s'il se prête au plan divin, s'il est avant tout un héraut de la foi, ses ennemis ne prévaudront jamais contre lui. Dieu veillera jalousement sur ses berceaux, tout lui réussira et son prestige grandira proportionnellement. Si, au contraire, il cessait ou refusait d'être l'instrument de Dieu, il fondrait comme une cire molle au sein de la masse protestante de l'Amérique du Nord. Telle est la condition "sine qua non" de l'avenir du Canada français.

CONCLUSION

Je ne saurais mieux terminer ces réflexions que par les paroles du P. Sertillanges, parlant de la France:

"Dieu veuille donc nous seconder et donner à la vocation française le supplément des ressources intérieures qu'elle doit souhaiter encore.

"Quant à nous, haussons nos coeurs pour les mettre à la hauteur de l'avenir."

Ce voeu et ce mot d'ordre conviennent au Canada français aussi bien qu'à la France: "Haussons donc nos coeurs pour les mettre à la hauteur de l'avenir."

NOS COLLEGES CLASSIQUES

Ils sont à la fois, personne ne l'ignore, des pépinières sacerdotales et professionnelles. Ce double objectif souligne clairement le fait qu'ils sont mixtes et, par conséquent, essentiellement différents des petits séminaires canoniques. Cette distinction, je

l'ai omise à dessein, dans les pages précédentes, en parlant des collèges classiques, pour ne pas interrompre le fil de ma démonstration. Son importance, d'ailleurs, et le parallèle qu'elle suggère comportent des commentaires qu'il valait mieux ajourner que couper en risquant d'en compromettre la clarté.

DEFINITION D'UN PETIT SEMINAIRE CANONIQUE

Un petit séminaire canonique est un institut créé pour la culture exclusive des vocations sacerdotales. Sa clientèle, cette définition permet de le présumer, se compose d'enfants de dix à douze ans au moins, nés d'un légitime mariage, songeant déjà à la prêtrise, ou dont les germes de vocation sont presque transparents, et en sus, doués des aptitudes physiques, morales et intellectuelles requises.

Les sujets — autant que faire se peut — sont triés sur le volet, jaugés à tous les points de vue, et retournés à leur famille, une fois les inaptitudes ou l'absence de vocation sûrement constatées. Ces congés définitifs coïncident généralement avec les vacances annuelles, heureusement entrées dans les moeurs et sagement mesurées. L'expérience a démontré qu'elles n'étaient pas un temps perdu.

AVANTAGES DES PETITS SEMINAIRES CANONIQUES

Les avantages de ces petits séminaires sont presque évidents. Il me suffira donc d'en signaler quelques-uns : milieu parfaitement homogène, atmosphère au sein de laquelle circulent plus rarement des courants d'air malsains ou simplement mondains, science religieuse au premier plan, vie spirituelle intensifiée, maîtres de discipline rompus au métier, et préoccupés avant tout de la culture des jeunes plants qui leur sont confiés.

Sans doute, les accidents sont possibles dans ces jardins apostoliques, comme en tout autre lieu, mais l'installation des garde-fous est peut-être plus parfaite et plus complète.

Un dernier avantage, mais non le moindre, c'est le couronnement du cours classique par deux années de philosophie. Ce complément de préparation terminé, les élèves entrent au Grand Séminaire pour s'y livrer — sans besogne surnuméraire — à l'étude des sciences sacrées. C'est le commencement de la préparation prochaine à la carrière sacerdotale, qui dure quatre ans au moins.

DEFINITION DU QUALIFICATIF CANONIQUES

Ces petits séminaires sont appelés "canoniques", parce que leur organisme est modelé sur les décrets du Concile de Trente, en harmonie avec le droit canonique.

PETITS SEMINAIRES CANONIQUES EN CORPS ET EN AME

Ces spécifications sommaires suffisent à préciser leur caractéristique. Si, toutefois, l'on désire en voir en corps et en âme, il est facile de descendre au monastère de Saint-Anne de Beaupré, d'aller frapper, 79, rue Saint-Louis, à "l'Ecole Apostolique" fondée par S. Em. le cardinal Bégin, ou au Patronage. Ces trois institutions sont, en fait, de vrais petits séminaires canoniques, auxquels — ce qui importe peu — il ne manque que le nom.

Les élèves de l'Ecole Apostolique et du Patronage font naturellement leurs classes au Petit Séminaire de Québec. Dix minutes de marche suffisent à franchir la distance qui sépare ces communautés.

LE PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC DE 1668 A 1758

De 1668 à 1758, les Jésuites ont rendu le même service au Petit Séminaire de Québec fondé par Monseigneur de Laval. On sait, en effet, qu'il n'a été originairement qu'un petit séminaire canonique ou une Ecole apostolique. C'est pourquoi il a un double titre au nom qu'il porte, puisqu'il était juxtaposé au Grand Séminaire fondé en 1663. Ce nom, il le portera donc aussi longtemps qu'il existera, bien que — dans l'intérêt religieux et national — il ait consenti à suppléer le collège des Jésuites confisqué et transformé en casernes en 1776, puis démoli en 1878.

DOSSIER DU PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC

Actuellement, s'il n'est plus un petit séminaire canonique au sens strict du mot, il n'en est pas moins resté une pépinière sacerdotale, qui a fourni un clergé national admirable, identifié avec le spirituel et le temporel de son peuple, cumulant souvent les fonctions les plus diverses.

Plus que cela: après avoir fondé seul l'université Laval, il distribue présentement l'enseignement classique aux deux Ecoles apostoliques de Québec.

S'il pouvait parler, il aurait donc bien raison de s'écrier: Qu'aurais-je dû faire que je n'ai pas fait ?

Il peut aussi contempler avec un légitime orgueil notre pléïade de collèges classiques fondés — la plupart du moins — par ses anciens élèves, et qui lui ressemblent comme des frères. C'est, en effet, à son image et à sa ressemblance qu'ont été créées — au cours du 19e siècle — ces maisons d'enseignement secondaire; par conséquent, mixtes comme lui, pour les mêmes raisons, et rendant les mêmes services à l'Eglise et à l'Etat. S'ils ne sont pas des petits séminaires canoniques proprement dits, ils sont du moins sous la direction d'un personnel ecclésiastique, visant à faire de bons chrétiens des élèves qui ne peuvent aspirer à la prêtrise. Les centaines de mille piastres récemment souscrites en faveur de plusieurs d'entre eux, ainsi que l'allocation de 190,000 piastres votée par le Parlement de Québec à nos dix-neuf collèges classiques, témoignent éloquemment de l'estime et de la reconnaissance du peuple et de l'élite intellectuelle.

UN CAPITAL INCOMPARABLE

Cette pléïade de collèges secondaires, exclusivement ecclésiastiques, indépendants de l'Etat, visant à la formation religieuse, morale et intellectuelle de leurs élèves, est un incomparable capital. Il n'est peut-être pas un seul pays catholique qui soit aussi princièrement doté. L'historique de ces fondations restera l'une des pages qui font le plus honneur à notre clergé. L'allocation annuelle sur laquelle ils peuvent maintenant compter leur permettra de perfectionner et de compléter leur outillage. Nos prêtres éducateurs savent parfaitement que les temps sont changés et que des réformes s'imposent.

REFORMES QUI S'IMPOSENT

Ainsi, l'enseignement de la religion sera sans doute mis sur un pied d'égalité avec les sciences profanes, confié à des professeurs spéciaux; la science de l'Histoire cessera d'être une simple

enfilade de dates et de faits; l'étude du latin sera intensifiée; l'anglais soigneusement cultivé, puisque sa nécessité est indiscutable; la lecture spirituelle, qui n'a d'autres auditeurs que des oreilles inattentives, sera — non pas supprimée, — mais remplacée plus souvent par une causerie dont le Directeur n'aura que l'embarras du choix; en un mot, le niveau de la culture classique sera toujours à la hausse. Qui sait? Nos collèges compteront peut-être, dans un avenir assez prochain, des professeurs laïques, spécialistes et doués du don de l'enseignement. Ils n'en seraient pas moins des collèges ecclésiastiques.

LES JESUITES A L'HONNEUR

Puissent les fondateurs du premier collège classique au Canada, en 1635, être avant longtemps appelés à l'honneur de donner un successeur à l'ancien collège dont ils ont été dépouillés. La partie ouest de l'épine dorsale de Québec serait un site enchanteur et central à la fois, car la ville s'achemine évidemment dans cette direction que le tramway reliera bientôt à l'enfilade de quartiers qui, du pied de la falaise, descendent à la rivière Saint-Charles.

L'EGLISE ET L'ETAT

Les nations indépendantes ont leurs écoles militaires et navales parce qu'il leur faut une armée et une flotte pour la protection de leurs frontières. Ce droit est tellement naturel et logique qu'il est incontesté. Pourquoi donc l'Eglise, société surnaturelle et indépendante de la société civile, n'aurait-elle pas également le droit d'avoir ses Ecoles apostoliques pour le recrutement et la formation de la milice sacerdotale qui lui est indispensable?

SOURCE DU DROIT DE L'EGLISE

Ce droit, — comme tous ses attributs, — elle le tient de son divin fondateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce droit, qui lui est "propre et exclusif", est donc intangible. La simple logique, à défaut du sens catholique, impose évidemment l'admission de ce principe.

PREDILECTION DE L'EGLISE POUR LES SEMINAIRES CANONIQUES

Sans méconnaître et mésestimer les éminents services des collèges mixtes, l'Eglise n'a cessé de préconiser les petits séminaires canoniques. Ils sont ses privilégiés, elle en souhaite la multiplication en tout pays et en tout diocèse, autant que le permettent les circonstances de temps et de lieu.

Ce desideratum est aussi indiscutable que le principe de droit émis plus haut. Preuve: les décrets du Concile de Trente, les pages que le Code canonique consacre au "devis" de ces Ecoles apostoliques, et les appels successifs d'une foule de papes, de Léon XIII et de Pie X en particulier, le démontrent "et ampliùs".

LA CONSCIENCE EPISCOPALE

Cet idéal, l'Eglise en laisse la poursuite à la conscience épiscopale de tout pays. J'ignore ce qu'elle est en dehors du Canada français; mais je sais qu'ici, elle est toujours en éveil, scrutant l'horizon et épiant le moment favorable de pousser plus au large.

CE QUI FAIT LA GLOIRE DE NOTRE EPISCOPAT

Ce qui fait la gloire de notre épiscopat, c'est son attachement perpétuel au Saint-Siège, son incessante liaison avec Rome, son empressement à se conformer à ses directives, et même à ce qu'il soupçonne être son désir. Cette mentalité apparaît à chaque page de l'histoire de l'Eglise du Canada. Ainsi, fait unique peut-être, Monseigneur de Laval, encore simple vicaire apostolique, fondait un petit séminaire canonique dont les élèves suivaient le cours classique du collège des Jésuites. Si, au bout de quatre-vingt-dix ans, son sixième successeur consentit à sa transformation, ce fut à la fois dans l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat. Les services que le Petit Séminaire de Québec leur a rendus sont réellement incalculables. Pour s'en faire une idée sommaire, supposons momentanément qu'il ait été — comme son voisin — transformé en casernes. Que serait-il arrivé? Chacun peut répondre pertinemment à ce point d'interrogation.

LES PETITS SEMINAIRES CANONIQUES NE SONT PAS EN RETARD

Ces petits séminaires canoniques ne sont-ils pas plus ou moins en retard sur l'heure ? Non, dans mon humble opinion qui, au reste, concorde avec celle d'une foule d'autres. Le démontrer serait aisé, mais un peu long. Pour être plus laconique, je préfère simplement rappeler que la "science du possible" est à la fois un attribut de l'épiscopat et un don du Saint-Esprit. Quand la possibilité de ces fondations, simplifiée et facilitée par nos collèges classiques, lui a paru évidente, il n'a pas hésité. Preuve : le diocèse de Québec compte trois Ecoles apostoliques ; Rimouski aura bientôt la sienne ; le Séminaire des Missions Etrangères de Montréal ne tardera guère non plus, et dans un quart de siècle peut-être, à côté de chaque collège classique il y aura une Ecole apostolique.

FAIT HISTORIQUE QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER

Dire que le Canada français est en retard, est très facile ; mais le prouver l'est moins. Pour le juger, en justice et en vérité, il importe de ne pas oublier la catastrophe de 1760 et ses lendemains, la situation lamentable des 60,000 paysans auxquels il restait uniquement ce que le sort des armes n'avait pu leur ravir : leur foi et leur langue. Cette distraction serait la source de multiples coq-à-l'âne.

Le Parler canadien français

Assimiler le parler canadien français à un simple patois, n'est que bavardage de perroquet. Hausser dédaigneusement les épaules doit donc être la première réponse à cette sottise. Il est de fait que le Canada est indemne de tout patois. La seule affirmation indubitable, c'est qu'une foule d'anglo-canadiens et de Canadiens français parlent incorrectement leur langue mutuelle. Comme preuve, il suffit de mettre en parallèle: les premiers, avec celui qu'on appelait irrévérencieusement le "bonhomme Paxman", ancien étudiant d'Oxford, et professeur au Séminaire de Québec il y a une cinquantaine d'années; les derniers, avec un ancien recteur de Laval, Monseigneur Hamel. Ses anciens élèves, encore relativement nombreux, sont unanimes, je crois, à rendre témoignage à l'impeccable diction de ce professeur de sciences. On peut dire sans exagération qu'il parlait mieux sa langue que plusieurs français d'outremer. Sa prononciation était tellement nette et distincte, les syllabes si bien frappées, que même les oreilles paresseuses ne perdaient pas un mot, qu'il parlât en présence de n'importe quel auditoire.

Je me rappelle sa comparution au Comité des bills privés, au Parlement de Québec, au sujet d'un projet de loi qui intéressait l'Université Laval. Il émerveilla littéralement l'assistance par la correction de sa phrase, par la précision des termes et sa facilité d'élocution. Ce témoignage, je le tiens personnellement d'un ancien journaliste, M. Tarte, dont la plume était bien française et la phrase toujours correcte, lorsqu'il parlait aux masses aussi bien que dans les causeries ordinaires.

Ce double parallèle démontre clairement la justesse de la proposition que j'ai énoncée plus haut: une foule d'Anglo-canadiens

et de Canadiens français parlent incorrectement leur langue mutuelle. Ceux du moins qui ont entendu les deux professeurs dont je viens d'évoquer le souvenir, ne le contesteront point. Or, entre le parler incorrect et le patois il y a une marge invisible seulement aux borgnes et aux incompétents qui colportent cette folichonnerie; de même qu'il y a une différence réelle entre le parler parisien et le parler québécois. Le premier a pu évoluer et s'affiner dans son milieu d'origine, tandis que le second, qui est d'importation, est resté presque figé depuis 1760, n'a pu enrichir son vocabulaire puisque les relations du Canada français avec la France ont été coupées net par l'Angleterre, et jalousement prohibées jusque vers 1860. Cependant, cette différence est imperceptible entre un normand et un canadien français, si tous deux parlent correctement Cette observation, j'ai eu le loisir de la faire lors d'un passage en Normandie, et je la crois parfaitement exacte. D'ailleurs, ce fait n'a rien qui doive étonner puisque le Canada français est à base normande. Au reste, si patois il y avait, il serait sûrement bilingue, anglais aussi bien que français.

Cette distinction faite, je laisse aux Anglo-canadiens l'illusion de croire que tous parlent parfaitement leur langue. On sait qu'ils ne ressemblent en rien au publicain de l'Evangile. Qu'ils la parlent plus ou moins mal ou bien, je n'en ai cure, et n'en suis pas plus affecté que de leur prétendue trouvaille d'un patois canadien-français.

Cette thèse me semble suffisamment prouvée. Mais les deux professeurs choisis pour termes de comparaison étant inconnus aux générations contemporaines, je citerai — à leur intention — quelques-unes des perles de langage dont j'ai été le témoin auriculaire.

"Ils le démanchent", me répondait, en avril dernier, un écolier auquel je demandais le pourquoi de la présence de deux manoeuvres, juchés sur le haut du mur longeant l'avenue qui aboutit au Séminaire. Son expression était doublement peccamineuse, car le mur n'est pas encore démoli.

Evidemment, la gent écolière actuelle ne dément pas l'ancienne.

Sans être excusable, elle l'est toutefois plus que certain député provincial se plaignant de la rareté des "viandes potables" sur le

marché de Québec; plus que tel autre réclamant la parole pour émettre "quelques idées en l'air", comme si d'un cerveau vide pouvait jaillir autre chose; plus que ces deux plaideurs comptant "les étages d'une procédure" pour honoraires de vacations; plus que ce procureur demandant à un témoin si la maison en cause "n'avait pas un soupirau", pensant sans doute que ce nom n'a pas de singulier; plus que ces nouvellistes qui parlent de "plaintes logées à la Cour de police"; plus que ces orateurs de banquets politiques et autres, confiant au champagne la corvée d'éveiller le démon de l'inspiration et de suppléer à leur impréparation; plus même—pour ne pas être accusé de partialité—que le prêtre qui monte en chaire sans la préparation requise. Il est possible que les prônes d'un curé, du premier janvier à la saint Sylvestre, ne soient pas tous irréprochables, mais son sermon est généralement soigné et une leçon de bon langage inappréciable. Si notre peuple parle encore français, est catholique jusque dans les moelles, gloire en soit rendue au curé canadien! On doit lui être d'autant plus indulgent, que son milieu ambiant est une pierre d'achoppement.

Pour compléter mon factum, ce manque d'égards envers la langue française apparaît également dans la rédaction de nos lois, dans notre "Gazette officielle" dont la cuisine n'est guère française, dans la littérature de nos conseils municipaux et de nos commissions scolaires, dans la correspondance privée ou publique, et dans une foule de documents de tout genre. Ces faits que j'ai allégués tout à l'heure, je puis donc les généraliser, malgré le principe qu'il ne faut pas conclure du particulier au général. Au reste, que chacun s'interroge consciencieusement, et son sens intime lui dira ce qu'il faut penser de cette énumération de faits.

Les choses étant ainsi, une réforme s'impose donc nécessairement. Ce fut l'objectif, la raison première et principale de la fondation de la Société du Parler français dont le corollaire naturel fut le Congrès de la langue française tenu à Québec, en 1912. Apprécier le labeur aussi méritoire qu'obscur de la première n'entre pas dans le cadre de mon article.

La revendication du droit constitutionnel de la langue française et sa culture intensive, en honneur dans une foule de milieux, tout proclame que ce double objectif doit rester au premier plan.

La poursuite de cette réforme est la seule protestation pratique contre l'accusation gratuite du patois. Bien parler sa langue maternelle est la première marque de respect que nous lui devons, et la respecter en sera toujours la plus intelligente et la plus sincère défense, le moyen efficace de la faire respecter. Tout le reste n'est qu'enfantillage.

Cette réforme est-elle possible à tous indistinctement? Absolument oui. Pratiquement, elle est subordonnée au degré d'instruction de chaque individu, et au milieu où il vit. La seule condition indispensable est un vouloir indéfectible, qui tient en éveil la surveillance sur soi-même.

Ainsi, à une novice de l'une de nos Congrégations de femmes, il suffit de 365 jours pour parler très correctement sa langue. Je pourrais citer, comme preuve, quinze à vingt de mes anciennes paroissiennes. En sortant de leur famille, elles tombent dans un milieu qui entraîne. On sait, en effet, que le personnel dirigeant de nos maisons d'éducation rougirait d'un péché linguistique. J'ai croisé sur le chemin de la vie d'anciennes élèves des Ursulines, de la Congrégation, du Bon-Pasteur de Jésus-Marie, qui, presque toutes, parlaient un français irréprochable.

Pourquoi donc tant d'autres, placées dans les mêmes conditions, font-elles exception? Parce qu'elles ont manqué de vouloir, trop sottes pour songer du moins à masquer la pauvreté de leur bagage intellectuel. Elles n'apprécient que le fard de la pharmacie.

Ce reproche, on peut l'adresser également à la plupart des étudiants de nos collèges, dont le personnel enseignant, à peu d'exceptions près, parle un excellent français. Manquant de vouloir, la surveillance sur leur parler fait également défaut, ou bien, leurs velléités sont paralysées par le sourire d'un camarade. Le langage populaire ne peut se perfectionner que par l'exemple, et toute réforme doit commencer par la tête, et non par les pieds.

Puisqu'elle est possible, et facile même, sur quels points doit porter la réforme du parler canadien-français? Sur la correction grammaticale, sur une articulation syllabique plus accentuée, sur l'élimination des anglicismes qui restent l'un des périls de l'avenir. Si je sais encore compter, ça fait trois points qui, en résumé, n'en

font qu'un seul. C'est moins compliqué que les quatorze points de l'ancien pape laïc, M. Wilson. Sans doute, ce *summum* n'est pas l'idéal, mais il sauvegarde l'essentiel.

Alors, comment expliquer ce laisser-aller général en pareille matière? Les causes, je crois, en sont multiples. Mais, abstraction faite d'une paresse intellectuelle qui est un péché national, l'une des causes principales est peut-être notre ignorance des attributs de la langue française. Nous oublions qu'elle est la reine des langues vivantes. Laissant à des plumes plus compétentes la démonstration de cette thèse, je rappellerai seulement les attributs suivants:

"La grâce et la raison réconciliées dans son harmonie et sa clarté." Comme on l'a maintes fois redit: ce qui n'est pas clair n'est pas français.

Son universalité. "Trois langues seulement, depuis qu'il y a des hommes, disait récemment un membre de l'Institut de France, ont mérité d'être appelées universelles: la grecque, la romaine et la française."

Sa suprématie diplomatique. La mésalliance que lui a imposée le traité de Versailles ne sera que temporaire comme tous les excès de galanterie.

Sa maternité. "Maternelle elle l'est par tout ce qu'elle nous permet aussi bien que par ce qu'elle nous défend; maternelle, parce que sa douce vigueur nous empêche de nous éloigner de la logique et de la raison; maternelle, parce que si elle sait les mots qui grondent, elle sait surtout les mots qui consolent. Comment ne pas préserver une telle mère contre les plus légers affronts? C'est un devoir si facile qu'il n'a pas l'air d'être un devoir. Nous devons le remplir en luttant contre les mots étrangers, les locutions hâtives et les néologismes hasardeux."

Plût à Dieu que ces offenses contre la langue française fussent les seules à éviter dans notre Canada français !

En attendant qu'il en soit ainsi, croire à la supériorité de notre langue maternelle et la traiter comme une vassale est un manque de logique inexcusable.

Charles Quint, et c'est par cette citation que je termine, disait que "s'il voulait parler à Dieu, il parlerait en espagnol; à des

femmes il parlerait italien ; à son cheval il parlerait allemand, mais que s'il voulait parler à des hommes il parlerait français".

Cette boutade est une manière originale et aimable de dire que la langue française est *entre toutes* la langue humaine.

Un magistrat de la Cour supérieure de Montréal vient de compléter et de corroborer ma thèse, en soulignant la cruauté avec laquelle une foule de professionnels traitent la langue française dans leurs procédures. En effet, son sabotage verbal ou écrit est substantiellement une seule et même chose, également criminel. Cette remontrance, empruntée au *Devoir,* mérite d'être sérieusement méditée. Il me plaît donc de la reproduire, en la faisant suivre de quelques observations.

"Le juge Bruneau a fait, ce matin, de fort pertinentes remarques sur le jargon légal qui se parle et s'écrit dans nos Cours de justice canadiennes-françaises. Il en était justement à rendre jugement sur une requête rédigée en anglais par un bureau d'avocats authentiquement canadien-français. La requête désignait alternativement les défendeurs au pluriel ou au singulier, suivant la fantaisie.

"Le juge a déclaré que s'il fallait renvoyer toutes les requêtes entachées de fautes de grammaire, d'orthographe ou de phraséologie, il n'en recevrait aucune.

"Les avocats, dit-il, rédigent abominablement mal leurs requêtes." Il faut souvent s'y prendre à deux reprises ou davantage pour saisir le sens de certaines phrases entortillées, émaillées à profusion d'anglicismes, de néologismes et de barbarismes renversants, que débitent certains avocats. Il se rappelle une requête où la majorité des mots commençaient par des lettres majuscules.

"Je fais remarquer cette lacune malheureuse chez nos avocats, a dit le juge Bruneau, non pas seulement dans l'intérêt du Barreau mais, surtout, dans celui de la race canadienne-française.

"La légende du patois canadien-français et du "Parisian French", est née et s'est répandue à la suite de ce langage officiel détestable que nos hommes publics, censés être les représentants de la classe d'élite emploient dans les cours."

"Ce défaut de formation est assez excusable chez les avocats de la vieille école, élevés dans le voisinage de tous les défauts de langage sous l'influence complètement anglicisée. Mais elle est impardonnable et inexcusable chez les jeunes avocats, chez des jeunes gens à peine sortis du collège où ils ont eu, eux, tout le loisir de bien former leur langage, où l'on ne tend qu'à ce but, par tous les moyens.

"Lorsque je suis obligé de faire les plaidoiries officielles pour les inscrire dans le rapport officiel, a ajouté M. Bruneau, je dois, les trois-quarts du temps, les corriger.

"Les rapports officiels rédigés dans le style abominable et parsemé de barbarismes de notre langage légal, s'en vont dans les vieux pays où l'on parle le français et leur font connaître le genre de langue que nous parlons. Comment veut-on que l'on croie à la pureté de notre langage, lorsqu'on voit de pareilles horreurs. C'est ainsi que la légende du patois s'est répandue en Europe, par nos rapports officiels ainsi rédigés, pense le président de la Cour de pratique.

"C'est là une question nationale, et non pas une question politique. Il faut que chacun fasse son possible, déclare le juge Bruneau. Il ajoute que, pour sa part, il tend à faire de son mieux pour parler et écrire correctement le français."

Le mutisme du barreau de Montréal permet de présumer le bien-fondé de la mercuriale. Cette conclusion s'impose, et dénote un état de choses lamentable. Puisse-t-elle, du moins, être le commencement d'une réforme qui, en tout lieu, tarde trop!

Heureusement, il y a des exceptions à ce laisser-aller général. Ainsi, comme preuve, je puis citer entre autres: MM. Laflamme, Geoffrion et Lafleur, qui apparaissent quelquefois au Palais de Justice de Québec.

Des exceptions, il y en avait également autrefois. Mon avocat, M. Lamothe, le président actuel de la Cour d'appel, dans une double poursuite pour prétendu libelle, parlait et écrivait très correctement. De plus, il était un logicien incomparable. Je m'en tirai avec les honneurs de la guerre.

Ce témoignage, je puis également le rendre à l'avocat du demandeur, M. Globenski, aujourd'hui l'un des juges puisnés de

la Cour supérieure. Sa phrase, parlée ou écrite, était impeccable, et littéraire même. Si la bouture du libelle qu'il prétendait greffer sur les deux mots "empoisonneur public" n'a pas réussi, malgré une manipulation qui n'était pas maladroite, c'est uniquement parce qu'elle manquait de certains éléments essentiels.

La digestion de ce plat, vide de lentilles, servi par M. le juge Bruneau, a dû être laborieuse, je le conçois; mais si les incriminés sont sages, ils ne songeront qu'à s'amender. Il n'est jamais trop tard.

D'ailleurs, il y a des précédents. Un avocat, alors étudiant en droit, m'a plusieurs fois cité les paroles citées par le juge Johnson, de Montréal, en 1877. Je les reproduis textuellement. Il lisait à haute voix un plaidoyer français mal rédigé; puis, la lecture terminée, il ajouta:

"J'ai longtemps désiré que la langue française fut la langue dominante du pays, mais lorsque je la vois aussi maltraitée par les avocats, je désire — pour l'honneur de cette langue — qu'elle disparaisse au plus tôt."

Il était bon juge en pareille matière, car il parlait le français aussi bien que M. Joly, en son temps député inamovible de Lotbinière.

Sir Louis-Hyppolite Lafontaine, ancien président de la Cour d'appel, n'aimait pas davantage que la langue française fut traitée en vassale. Siégeant un jour à Québec, il rua brusquement un factum sur la table du protonotaire, en informant l'auteur "que la Cour ne rendait pas jugement, parce qu'elle n'avait rien compris." Cet avocat était précisément celui que j'entendis une trentaine d'années plus tard parler des "étages de sa procédure".

Cet incident prouve bien que ce laisser-aller n'est pas une nouveauté.

L'argument que, sous ce rapport, tous les magistrats ne sont pas irréprochables, ne vaut rien comme justification. Quoiqu'il en soit, il est certain que plusieurs se distinguent par des arrêts clairs, concis, bien ordonnés, et énoncés en excellent français.

Ces faits démontrent suffisamment que la langue française est cruellement et honteusement maltraitée dans tous les milieux, et

que la réforme tarde trop. Ce mal est d'autant plus inexcusable que sa guérison dépend uniquement du vouloir et d'une once quotidienne de surveillance sur soi-même.

Ils sont en même temps une leçon de choses pour le personnel enseignant de nos écoles primaires, de nos couvents et de nos collèges. Il faut d'abord cultiver, — même malgré elles, — les jeunes générations. Plus tard, le mal sera presque incurable.

En tout cas, la langue française ne sera respectée par les autres nationalités que dans la mesure où nous la respecterons nous-mêmes.

AUTOUR DU LATIN

IL N'EST PAS UNE LANGUE MORTE

Bien qu'il soit en décadence le latin n'est pas une langue morte. Au contraire, il n'a pas cessé et ne cessera jamais d'être une langue vivante. Il est immortel comme l'Eglise dont il est la langue officielle. Ce qui est évident n'a pas besoin d'être démontré.

SA RENAISSANCE

Il se dessine même, à l'heure actuelle, un courant en sa faveur, qui est de bon augure. Sans doute, il ne reprendra pas son ancienne place d'honneur, mais il se généralisera dans une mesure appréciable. Ainsi, une foule de savants correspondent entre eux dans la langue de Cicéron ; le Bulletin de la Ligue *pro Pontifice et Ecclesiâ* est rédigé en latin ; l'invitation du congrès eucharistique, tenu à Lourdes en 1914, était rédigée en latin, ainsi que plusieurs documents. Le légat du Pape présida même une séance de la section sacerdotale tout entière en latin. Il deviendra avant longtemps la langue usuelle des réunions sacerdotales et des congrès eucharistiques internationaux.

L'ETUDE DU LATIN

Les choses étant ainsi, l'étude du latin s'impose du moins aux catholiques, puisqu'il est la langue de leur Mère. Sans compter qu'il développe la culture générale, une plus grande diffusion de cette langue mettrait à la portée d'un plus grand nombre la compréhension de la liturgie. Si tant de catholiques s'ennuient aux offices religieux, c'est parce qu'ils ne savent pas le premier mot de cette science.

LE PSAUTIER DE DAVID

Autrefois, le psautier de David, éliminé aujourd'hui, était en usage dans nos écoles. Alors, on enseignait à la fois à lire le français et le latin. A une époque que je ne puis préciser, on apprenait, en France, à lire le latin avant le français, parce que, disait-on, il est plus facile. On pensait que le latin, où toutes les lettres se prononcent, est plus facile. Quoiqu'il en soit, la lecture du latin est absolument nécessaire. C'est pourquoi notre clergé paroissial peut et doit pour cette raison réintroniser dans nos écoles le psautier de David.

PRONONCIATION DU LATIN

Le latin étant la langue officielle de l'Eglise, il importe que sa prononciation soit partout uniforme. Autrement, on parlera une même langue sans être compris. Alors, comment le prononcer? Comme à Rome, évidemment. C'est, d'ailleurs, la recommandation de Benoît XV: "Si, disait-il, vous voulez apprendre à parler le français, allez dans l'Ile-de-France; à parler espagnol, allez en Castille; à parler en latin, venez au Vatican."

"Parler latin, comme on le parle actullement à Rome, c'est à la fois le parler conformément aux règles de son évolution linguistique et travailler à réaliser, conformément au voeu du Pape, l'unité de la langue liturgique de l'Eglise."

Je crois donc rendre service en publiant un précis des règles de la prononciation romaine du latin, que j'emprunte à l'appendice qui termine la Lettre du cardinal Dubois.

Ce précis est bref, clair et tellement bien rédigé qu'il est presque parfait. On remarquera qu'il signale "l'accentuation" comme le point capital à cultiver avant tout. Pas de réforme pratique sans l'accentuation, malgré tous les "ous" possibles.

REGLES DE LA PRONONCIATION ROMAINE

I — ACCENTUATION

La première qualité d'une bonne prononciation du latin, c'est l'"accentuation".

L'accentuation consiste à mettre en relief dans chaque mot la "syllabe" dite "accentuée", à l'aide d'une impulsion vive, élastique, de la voix. Accentuer n'est donc pas allonger ni traîner.

Rappelons simplement ces deux règles pratiques:

1o Dans les mots de "deux" syllabes, l'accent se place sur la première.

Ex. : "Déus".

2o Dans les mots de "trois syllabes et plus", l'accent se place sur l'avant-dernière si celle-ci est longue, ou sur celle qui la précède si l'avant-dernière est brève.

Ex. : "inténde", "conféssio".

NOTA.—Dans les livres liturgiques, la syllabe accentuée des mots de plus de deux syllabes est généralement marqué d'un accent aigu.

Insister tout d'abord et tout spécialement sur l'accentuation, qui donne aux divers éléments du mot un centre phonétique autour duquel ils viennent se grouper. C'est le point essentiel.

II — VALEUR DES LETTRES

La prononciation romaine du latin n'offre aucune difficulté pour un Français. Nous avons dans notre langue tous les sons-voyelles, toutes les articulations qui s'y rencontrent.

A) — Voyelles et diphtongues

a) — Voyelles

A, E, I, O se prononcent comme en français:

Ex. : "mala; bènè; sibi; volo".

Remarque.—E n'est pas jamais muet.

U se prononce toujours "ou".

Ex. "Dominus meus"; prononcer "Dominouss meouss".

Remarque.—Conserver toujours à chaque voyelle son timbre propre, quelle que soit la consonne qui la suive. Ne pas "nasaliser".

Donc, prononcer "ta-n-tum" et non pas "tan-tum".

b) — Diphtongues

AE, OE se prononcent comme "e" simple:

"aevum": "èvoum"; "poena": "pèna".

AU, EU (et aussi EI dans les interjections) se prononcent d'une seule émission de voix:

"autem": "aou-tem"; "Eulalia"; "hei": "hei".

U précédé de "q" ou de "ng" forme diphtongue avec la voyelle suivante:

"qui, quae, quod": "koui, kouè, kouod".—"sanguis": "sa-angouis".

OU et AI ne sont jamais diphtongues; "o" et "u", "a" et "i" se prononcent séparément:

"contuntur": "co-ntountour"; "ait": "a-it".

AY se prononce "ai" d'une seule émission de voix:

"Raymundus": "Raimoundous".

b) — Consonnes

1o—Règle générale: Articuler séparément toutes les consonnes.

2o—Règles particulières:

B, D, F, K, L, P, Q, R, V, X, se prononcent comme en français.

Devant les sons "e" et "i" (e, i, y, ae, oe) C se prononce "tch":

"cedo: tchèdo"; "Caecilia: tchè-tchi-lia".

CC se prononce "ttch": "ecce: et-tchè".

SC se prononce "ch": "descendo: dé-chè-n-do".

Partout ailleurs C se prononce "k": "cado: kado"; "credo: krèdo".

CH se prononce "k": "brachia: brakia".

H se prononce "k" dans "mihi", "nihil" et ses composés: "mihi: mi-ki"; "nihil: ni-kil".

G devant les sons "e" et "i" se prononce "dj": "cogere: co-djè-rè".

Partout ailleurs il se prononce comme le "g" français dans "gâteau".

GN se prononce d'une seule articulation comme dans le mot français "agneau":

"agnus: agnouss".

J ("i" semi-voyelle) forme diphtongue avec la voyelle suivante:

"jam: iam".

Eviter avec soin de le prononcer comme un "j" français.

M et N sont toujours articulés, sans nasale:

"semper: semmper"; "orientis: orié-n-tis".

S se prononce "ç" comme dans le français "savoir" et ne prend jamais le son de "z". Il s'adoucit légèrement entre deux voyelles:

"transire: tra-n-cire"; "Jesus: Ie-s-ouss".

T dans le groupe "ti" suivi d'une voyelle et précédé d'une lettre autre que S, X ou T se prononce "tç":

"tristitia: tristi-tçia".

XC devant les sens "e" et "i" se prononce "kch":

"Excelsis: ek-chèlsis".

Z se prononce "ds":

"zizania: dsi-dsa-nia".